



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

17^e séance plénière

Mercredi 29 septembre 1999, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, S. E. M. Seymour Mullings.

M. Mullings (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation jamaïcaine, je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Vous-même et votre pays, la Namibie, êtes passés par l'école de l'Organisation des Nations Unies, vous avez été nourris de ses principes, vous êtes fidèles à ses causes et attachés à ses objectifs. Nous n'avons aucun doute que vos qualités de dirigeant continueront de nous être utiles au cours de la présente session dans l'adoption de décisions constructives qui serviront à renforcer le rôle de l'Organisation dans les affaires du monde.

Nous exprimons notre reconnaissance au Président sortant, M. Didier Operti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pour le remarquable travail qu'il a réalisé alors qu'il dirigeait les travaux de notre précédente session. Nous félicitons également le Secrétaire général de son rapport (A/54/1) sur l'activité de l'Organisation au cours de

l'année écoulée, qui présente d'autre part sa vision des travaux à venir.

La Jamaïque souhaite la bienvenue aux trois États qui sont devenus cette année Membres de l'Organisation des Nations Unies : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. Leur présence enrichira nos débats, car ils viendront partager leurs propres expériences et présenter des perspectives qui auront un impact sur la direction et l'activité de l'Organisation. Leur admission coïncide avec la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les petits États insulaires en développement qui, ces deux derniers jours, a traité de la vulnérabilité particulière de ces États, lesquels méritent une attention particulière au sein de la communauté internationale.

Les trois nations auxquelles nous souhaitons aujourd'hui la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies sont aussi liées à la Jamaïque par le Commonwealth. Cette année, le Commonwealth célèbre son cinquantenaire, et nous saluons ses réalisations dans le domaine de la coopération — notamment les récentes initiatives visant à examiner les problèmes particuliers des petits États.

L'élargissement du fossé qui sépare les riches des pauvres et la marginalisation croissante d'un nombre important de pays en développement au sein de l'économie mondiale sont des questions urgentes sur lesquelles la communauté internationale devrait se pencher. Les raisons

de ces tendances sont bien connues : dotation supérieure en ressources naturelles, avantages recueillis dès longtemps de la modernisation des processus de production, hauts niveaux d'accumulation de capitaux et de développement technologique — tout cela a aidé à consolider la domination des pays développés dans la production et le commerce mondiaux. Les pays qui ont pris le départ avec du retard auront du mal à combler ce retard.

Et il n'est pas vrai que les pays en développement en portent l'entière responsabilité. La plupart d'entre nous ont appliqué des programmes d'ajustement structurel et des politiques de stabilisation, mais nous nous sommes rendu compte que l'orthodoxie actuelle de marchés libres et du modèle de développement fondé sur la libéralisation, la déréglementation et la privatisation ne produit pas les avantages promis sous forme de courants commerciaux et d'investissements. Il est évidemment nécessaire de revoir les méthodes imposées, de promouvoir une politique du développement qui tienne davantage compte du contexte social et économique spécifique des pays en développement et de concevoir des arrangements plus équitables dans les relations économiques internationales.

Dans un monde interdépendant, la dimension humaine de l'équation de développement — en particulier l'impact croissant de la pauvreté sous toutes ses formes — doit continuer de préoccuper l'ensemble de la communauté mondiale. Nous devons donc chercher à créer un meilleur cadre de coopération pour le développement et à mettre en oeuvre, à titre prioritaire, un programme de développement au sein du système des Nations Unies.

Nous assistons actuellement à un rétrécissement de l'intérêt et à un recul des engagements concernant la coopération pour le développement, ainsi qu'à un durcissement des attitudes dans une atmosphère encourageant la compétitivité et la survie du plus fort. Il est clair que des dispositions spéciales sont nécessaires non seulement à l'égard de certaines catégories de pays, mais aussi en ce qui concerne les matières premières, où une stricte application du dogme du libre-échange pourrait entraîner des problèmes graves. Malheureusement, même quand de telles dispositions spéciales existent, elles sont menacées.

La remise en question du régime de la banane, établi dans le cadre de la Convention de Lomé, et la décision prise par le comité de l'Organisation mondiale du commerce, qui a finalement abouti à des négociations visant à modifier ce régime, envoient un message particulièrement décourageant et révèle l'indifférence de certains pays au sort pénible des autres. Le résultat définitif n'a pas été encore

prononcé mais, à l'heure actuelle, certains pays des Caraïbes sont menacés non seulement en ce qui concerne leurs perspectives de stabilité et de croissance économiques, mais aussi dans leur propre survie. Les nombreux appels lancés sont restés sans réponse. Plus que tout, la controverse sur la banane montre à quel point les intérêts des petits producteurs sont à la merci de ceux qui sont en position de force dans l'économie et le commerce mondiaux.

La diminution des contributions des pays donateurs dans le domaine de la coopération pour le développement constitue un autre signe décourageant. Alors que la pauvreté se répand et que la marginalisation menace, les niveaux d'aide publique au développement diminuent de façon constante aux niveaux tant bilatéral que multilatéral. Dans le cas du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'assistance technique s'est réduite comme peau de chagrin, en particulier au cours des cinq dernières années. En 1994, les contributions au PNUD étaient de l'ordre de 1,1 milliard de dollars. Ce montant a diminué de manière régulière et n'était plus, cette année, que de 718 millions de dollars.

Nous avons appuyé des initiatives de réforme visant à améliorer la coordination, l'efficacité et la rentabilité de l'assistance technique apportée aux activités opérationnelles des Nations Unies. Cela étant, nous avons constaté que le processus de réforme semblait être davantage orienté par le souci de faire des économies et la mise en commun des ressources, sans augmentation des fonds destinés à la coopération pour le développement sous l'égide des Nations Unies. Le processus en cours se caractérise par la contraction des activités de développement des Nations Unies au niveau des pays et par l'atrophie progressive de l'engagement des Nations Unies dans un domaine d'importance cruciale pour les pays en développement. Le rôle joué par les Nations Unies au niveau des pays a déjà considérablement diminué alors que les besoins sont plus grands que jamais.

Nous appelons à un nouvel engagement en faveur de la coopération pour le développement, à un nouveau partenariat mondial entre pays développés et pays en développement, à un nouveau dialogue destiné à réexaminer les politiques et les principes régissant les relations économiques internationales, et à un nouveau système d'orientation en matière de développement. Sans cela, les pays en développement risqueraient d'être emportés par les dangers de la mondialisation, ce qui aura des effets non seulement sur le bien-être économique mais également sur la viabilité des structures politiques et la stabilité sociale.

La mondialisation comporte d'autres dimensions moins visibles — en particulier celles qui touchent à la sécurité des États — que nous devons examiner. Avec l'internationalisation croissante des marchés, facilitée par des technologies améliorées et des mesures de libéralisation, le spectre de la criminalité internationale a acquis des dimensions considérables, surtout en ce qui concerne les trafics de stupéfiants et d'armes légères. Ces instruments de mort et de destruction représentent un danger réel pour la sécurité interne de nombreux pays, encourageant des activités criminelles qui contribuent à déstabiliser et à miner l'ordre social, à saper les institutions démocratiques et à répandre l'anarchie.

Cette intensification du commerce des armes, qui encourage la criminalité organisée, les activités terroristes et le trafic de stupéfiants, doit faire l'objet de mesures urgentes de la part de la communauté internationale. La Jamaïque se félicite donc des dispositions prises pour la tenue de la première conférence internationale sur les armes légères, prévue en l'an 2000. Nous espérons que cette conférence sera une bonne occasion d'élaborer un programme visant à contrôler la propagation de ce type d'armes, que les États Membres devront exécuter.

Dans notre examen des grandes questions de sécurité internationale, nous devons noter certains événements préoccupants pour l'avenir de l'ordre mondial et du rôle des Nations Unies. L'Organisation devrait intervenir partout où la paix internationale est menacée et où des conflits éclatent. Même si le danger d'un conflit mondial découlant de confrontations idéologiques a dans une large mesure reculé, la paix est encore fortement menacée partout dans le monde.

Les guerres se poursuivent au niveau régional, essentiellement en raison de rivalités régionales ou de différends territoriaux non réglés. Au niveau national, les conflits ethniques et les divisions politiques continuent d'alimenter les conflits internes, causant de nombreuses pertes en vies humaines et des troubles économiques graves, et menaçant la stabilité régionale à cause de la fuite de réfugiés vers les pays voisins.

Nous approuvons la stratégie de diplomatie discrète menée par le Secrétaire général et nous l'exhortons à se servir de son influence à chaque fois que cela est possible afin de prévenir l'éclatement de conflits et de promouvoir la paix et la réconciliation entre les parties belligérantes. Conformément aux principes de la souveraineté nationale, il aura besoin de la coopération et de l'appui des États Membres pour mener à bien ses efforts de paix, dans la

mesure où des problèmes délicats peuvent apparaître dans tout processus d'intervention diplomatique en ce qui concerne le rôle joué par les Nations Unies et les organisations régionales concernées.

Au cours de l'année écoulée, les événements survenus dans les Balkans ont soulevé des questions importantes quant au principe de l'intervention, à l'emploi de la force, à la portée d'une action militaire et au rôle du Conseil de sécurité. Le débat sur ces questions a montré qu'il existe des points de vue différents, des éléments de consensus et des positions parfois éloignées sur les principes applicables du droit international. Nous avons été récemment témoins d'atrocités commises à la suite de pratiques de nettoyage ethnique lorsque des communautés s'opposent les unes aux autres pour régler de vieilles querelles. Nous devons condamner sans relâche ces pratiques et comprendre qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour mettre fin à ces pratiques abusives qui violent les normes humanitaires internationales.

Toutefois, on ne saurait feindre d'ignorer les principes du droit international touchant la souveraineté des États et l'emploi de la force. Nous pensons qu'il faudrait adopter une démarche bénéficiant de la confiance de la communauté internationale, en vertu de laquelle toute action diplomatique ou toute mesure coercitive nécessaire serait prise ou autorisée par les institutions multilatérales chargées de sauvegarder la paix et la sécurité internationales. La responsabilité principale incombe au Conseil de sécurité, qui ne devrait pas être négligé ou mis à l'écart pour privilégier une action unilatérale entreprise par un État ou un groupe d'États.

S'il est vrai que la situation dans les Balkans a attiré l'attention de la communauté internationale l'an passé, il n'en reste pas moins qu'il faut accorder davantage d'attention à la situation de l'Afrique où des problèmes encore plus graves sont apparus et ont donné lieu à des conflits ethniques et à des troubles politiques qui ont eu des répercussions dans les États voisins et provoqué des situations d'urgence humanitaire. Comme le Secrétaire général l'a fait observer dans son rapport, trop peu d'attention a été accordée aux conflits qui ont éclaté en Afrique malgré le nombre élevé de victimes, les dommages et les souffrances causés par les révoltes armées et les conflits internes. Cela étant, nous sommes encouragés par le processus qui se met en place au sein de l'Afrique occidentale concernant le Libéria et la Sierra Leone et nous tenons à saluer les travaux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui a assumé la responsabilité de consolider la paix dans ces deux États ravagés par des conflits civils.

Nous prenons également note avec satisfaction des efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à l'égard de la situation dans la région des Grands Lacs et nous espérons que l'Accord de Lusaka jettera les bases de la réconciliation et de la paix. La situation en Angola demeure tragique; c'est pourquoi la communauté internationale doit rester unie dans son soutien aux mesures prises contre l'insurrection de l'UNITA en vue de mettre fin au cauchemar qui, depuis si longtemps, empêche ce pays de progresser.

Nous déplorons la poursuite des conflits dans la corne de l'Afrique. C'est pourquoi nous continuons d'appuyer les efforts régionaux visant à rétablir la paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée et saluons l'Accord-cadre de l'OUA, qui a été élaboré en vue d'aider les parties à parvenir à un règlement. Nous demandons instamment au Secrétaire général de continuer à maintenir des contacts étroits avec les parties dans toutes les zones de tension, cela en vue de promouvoir la paix et la stabilité et d'encourager un esprit de réconciliation, de manière que les États africains puissent concentrer leurs efforts sur les défis majeurs qu'ils doivent relever dans le domaine du développement économique et social.

Au Moyen-Orient, bien que la situation continue d'être préoccupante, il existe néanmoins quelques signes indiquant un regain d'espoir grâce à la reprise du processus de paix et à l'émergence d'un climat plus positif qui permet de réaliser des progrès vers un règlement. Nous saluons la signature du Mémoire de Sharm el-Sheikh au début de ce mois et nous exhortons les parties à aller dans le sens de la conciliation pour parvenir à une reconnaissance des droits légitimes de toutes les parties sur la base d'une paix juste et durable. Le défi est de taille et la solution exigera beaucoup de courage et de sens des responsabilités.

En Asie du Sud-Est, la flambée de violence au Timor oriental suscite de graves inquiétudes. Compte tenu du besoin évident d'assurer la sécurité des habitants sur ce territoire, nous appuyons le déploiement de la force internationale qui est maintenant sur place pour assurer le maintien de l'ordre. Il est à présent nécessaire d'envisager l'étape suivante, qui consistera à mettre au point des dispositions concernant l'avenir politique du territoire.

Dans notre région de l'Amérique latine et des Caraïbes, il reste plusieurs différends territoriaux qui n'ont pas encore été réglés, mais nous espérons que les États de la région recourront aux mécanismes disponibles pour régler ces différends par des moyens pacifiques. Dans les Caraïbes, nos efforts visent à permettre une intégration plus poussée tant au sein de la Communauté des Caraïbes que

dans le cadre plus large de l'Association des États des Caraïbes. Cela s'inscrit dans le cadre des efforts déployés au niveau régional pour établir un régime de paix et de coopération dans la mer des Antilles. À cet égard, je souhaite faire part de notre préoccupation à propos des derniers vestiges de la politique de la guerre froide qui persistent dans notre région. Le maintien de l'embargo contre Cuba est une source de tension qui entraîne un risque de conflit, ce qui est particulièrement inquiétant pour les États voisins. Compte tenu des relations amicales que nous entretenons avec Cuba et les États-Unis, nous lançons un appel en faveur du dialogue et de la normalisation des relations entre ces deux pays et nous demandons qu'il soit mis fin aux politiques d'affrontement et d'exclusion.

Les petits pays ont un intérêt particulier à assurer que le maintien de la paix et de la stabilité demeure une caractéristique permanente de l'ordre mondial. N'ayant pas de forces militaires importantes, nous dépendons de la diplomatie, de l'ONU, de ses rouages et de l'adhésion internationale à ses principes pour défendre et protéger ceux qui sont militairement faibles. Il est dans notre intérêt de chercher à renforcer et défendre toutes les institutions multilatérales qui se consacrent à cet effort. Le Conseil de sécurité, qui assume un rôle tellement important dans cette structure, devrait recevoir tout l'appui possible dans l'exercice de ses responsabilités. Cela peut être réalisé en particulier grâce à une participation démocratique des États Membres de l'ONU aux travaux du Conseil, qui servira à renforcer son efficacité et à lui donner plus de crédibilité au sein du système international.

La Jamaïque appuie ce processus et souhaite devenir membre du Conseil de sécurité pour deux ans à partir de l'année prochaine. Notre souhait est motivé par le fait qu'en dépit de la petite taille de notre pays, nous entendons contribuer à la gestion de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes fermement attachés au multilatéralisme et déterminés à défendre les principes de la Charte et à porter un jugement attentif et équilibré sur toutes les questions ayant trait à la paix et la sécurité qui se poseront à nous. Nous tenons à aider le Conseil de sécurité à travailler de façon efficace et à agir avec détermination. Nous nous efforcerons d'encourager une plus large participation des États Membres aux consultations du Conseil et de faire en sorte que cet organe s'acquitte de ses responsabilités de façon objective et en respectant pleinement les intérêts légitimes de toutes les parties, cela dans l'intérêt plus large de la paix et de la sécurité internationales.

Les activités de l'ONU dans le domaine de l'assistance humanitaire ont toujours été un aspect important de ses

opérations et c'est le domaine dans lequel elles ont eu une incidence directe et une signification pratique pour les populations. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la fourniture de secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle. L'échelle et l'intensité accrues des tremblements de terre, cyclones, inondations et famines, ces derniers temps, ont eu pour effet de multiplier des demandes faites au système, et il est évidemment nécessaire de maintenir les capacités et l'état de préparation des organismes concernés. Parallèlement, nous appuyons les diverses initiatives prises en matière de prévention des catastrophes, dont l'application de codes de construction plus stricts, l'amélioration des systèmes d'évacuation des eaux, l'échange de données scientifiques, l'amélioration de la surveillance et l'utilisation de systèmes d'alerte rapide pour nous protéger et limiter les dégâts.

On peut faire beaucoup plus pour éviter des catastrophes dans les zones où les États Membres ont davantage d'influence. Les catastrophes provoquées par l'homme engendrent un problème tragique de réfugiés, plus souvent provoqué par la guerre, la persécution ou les troubles politiques. Le sort tragique des réfugiés arrachés à leurs foyers et forcés à l'exode est triste et troublant à voir, surtout pour les États voisins, qui sont souvent eux-mêmes des pays pauvres qui n'ont pas les moyens de prendre en charge l'arrivée de groupes de population nombreux.

Comme nous l'avons vu dans le rapport du Secrétaire général, l'une des pratiques les plus affligeantes des conflits récents a constitué à prendre délibérément pour cibles des civils et des travailleurs humanitaires. Ce mépris inacceptable des normes humanitaires, qui nous préoccupe gravement, montre combien il est nécessaire de continuer d'élaborer les principes du droit international humanitaire applicables en temps de guerre.

Notre examen de l'état du monde dans ses aspects économiques, politiques et humanitaires a montré que de plus grands efforts sont nécessaires pour renforcer l'engagement politique et investir les ressources qui permettront de réaliser nos buts communs. Trop de problèmes anciens demeurent non résolus et notre communauté de vues se trouve trop souvent compromise par les différends politiques et la prise en considération d'intérêts économiques étroits. À une époque de mondialisation croissante, la réalité de l'interdépendance devrait nous conduire dans la direction opposée : vers le respect mutuel, la tolérance, la compréhension et le partenariat dans un monde fait de diversités, car il s'agit là des véritables fondements du multilatéralisme.

À la fin de ce siècle et à l'approche du nouveau millénaire, nous nous devons d'agir ainsi dans l'espoir d'obtenir des succès encore plus grands en oeuvrant de concert à la défense de nos idéaux tel l'humanitarisme et à la lutte contre les ennemis communs de l'humanité : la guerre, la pauvreté, la souffrance humaine et l'injustice. Telle doit être notre ferme résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Pologne, S. E. M. Bronislav Geremek.

M. Geremek (Pologne) (*parle en anglais*) : Je vous adresse mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session. Nous sommes vraiment heureux de voir l'éminent homme d'État africain que vous êtes présider ces délibérations importantes sur la sécurité mondiale et le développement. Je suis sûr que vos qualités personnelles, ainsi que vos compétences de diplomate, garantiront le succès que l'on attend de l'Assemblée. La délégation polonaise fera de son mieux pour vous assister dans vos importantes fonctions. Mes compliments vont également au Président de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, M. Didier Operti (Uruguay), pour la diligence remarquable dans l'exercice de ses fonctions dont il a fait preuve pendant sa présidence.

C'est avec satisfaction que nous saluons la présence parmi nous des nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

C'est avec la plus grande attention que nous avons écouté la présentation par le Secrétaire général de son rapport sur les travaux de l'Organisation. Ses idées intéressantes et particulièrement stimulantes nous guideront pendant toute la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Puis-je assurer le Secrétaire général de notre profond respect et de notre appui dans tous ses efforts?

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, j'aimerais me concentrer sur les trois questions qui, à mon avis, sont au coeur des débats de cette Organisation. Il s'agit, premièrement, des libertés humaines, et en particulier de la question de la révision du principe de souveraineté nationale et de non-ingérence; deuxièmement, des remises en question que connaît actuellement le système de sécurité internationale de l'ONU fondé sur la Charte; et, troisièmement, de la gestion des contradictions de la mondialisation par une meilleure coopération internationale.

Nous avons récemment assisté à de nouvelles manifestations douloureuses de haine ethnique au Kosovo. Des affrontements armés ont de nouveau secoué le nord du Caucase. Le Timor oriental est une autre illustration de l'intolérance et de la folie de la violence. Nous rendons hommage aux victimes de cette violence. Mais les populations de toutes les zones frappées par la crise attendent de nous beaucoup plus que de simples paroles de compassion.

Nous devons nous poser quelques questions : ces éclats de violence auraient-ils pu être empêchés? Existe-t-il une volonté politique de les éviter à l'avenir? Si la réponse est oui, alors que devrions-nous faire pour traduire en actes concertés et efficaces notre engagement politique? Comment peut-on améliorer le système des relations internationales pour donner aux populations l'espoir qu'on ne les laissera plus sans défense face au génocide et à la persécution?

Le système de sécurité internationale des Nations Unies est né, avec la Charte sur laquelle il repose, des leçons tirées d'une guerre mondiale dévastatrice, commencée par des violations flagrantes de la souveraineté des États. Pour faire face à cette réalité, le système du droit et des institutions internationaux a cherché à juste titre offrir à ces nations un sentiment de sécurité et à prévenir les conflits entre États. Or la plupart des conflits d'aujourd'hui sont des conflits internes, découlant de violations des droits de l'homme, des tensions sociales ou de l'effondrement des structures de l'État. Pouvons-nous faire face à ces nouveaux défis avec les seules notions dont nous disposons à l'heure actuelle?

Nous avons fini par comprendre que la souveraineté absolue et la non-ingérence totale ne sont plus défendables. Il n'y a pas et il ne pourrait y avoir de droit souverain à pratiquer le nettoyage ethnique et le génocide. Nous avons compris que ce qui ne devait pas se répéter, c'est l'inaction inacceptable à laquelle on a assisté dans le passé, comme lors de la crise du Rwanda. Le Rwanda démontre ce que le Kosovo aurait pu être si nous n'étions pas intervenus en 1999. Le Kosovo démontre ce que le Rwanda aurait pu être si nous étions intervenus en 1994. Le poids de notre responsabilité est énorme, la leçon est claire.

En même temps, nous devons suivre le principe selon lequel notre responsabilité est la même envers tous les groupes ethniques. Au Kosovo, le nettoyage ethnique entrepris par les Serbes contre les Albanais a été arrêté et il y a été remédié, mais aujourd'hui, nous constatons que la présence des Serbes et des Roms au Kosovo est menacée.

Au cours de la présente décennie, la communauté internationale a reconnu à travers ses actions — comme cela a été le cas au Kosovo et au Timor oriental — l'impératif politique et moral universel d'agir pour mettre fin aux violations massives et systématiques des droits de l'homme.

La reconnaissance de cet impératif, qui rejette la distinction entre conflits internes et conflits entre États, reflète l'esprit de la Charte des Nations Unies.

En vérité, la figure centrale du système des Nations Unies doit être l'être humain — son droit de mener une vie pacifique, à la liberté individuelle, à une vie décente et de dignité. Lorsque la vie humaine et les libertés sont menacées et que les droits individuels sont brutalement violés, nous ne devons pas alors rester indifférents et insouciant : nous ne pouvons pas rester sans agir.

L'impératif d'agir pose la question du droit à l'action. Nous avons reconnu que les murs de la souveraineté nationale ne doivent pas être un moyen de dissimuler et légitimer les abus des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La souveraineté ne saurait signifier l'impunité du génocide et des atteintes aux droits de l'homme.

Souvenons-nous tous que l'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, c'est de :

«proclamer de nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des hommes et des femmes, des nations, grandes et petites».

La primauté de la personne humaine et des droits de l'homme doit, toutefois, se refléter de façon adéquate dans l'application du droit international. Ce n'est pas une tâche aisée, d'abord parce qu'il y a toujours de trop nombreux cas où de belles paroles, souvent hypocrites, pour défendre les droits de l'homme dissimulent des pratiques visant à restreindre ces droits pour maintenir le pouvoir politique; ensuite, parce que le cadre juridique de l'intervention, qui devrait assurer la possibilité d'agir rapidement et efficacement, est souvent déformé par des interprétations sélectives et subjectives.

D'une part, on ne peut pas imposer un contrôle et une domination politiques extérieures à un pays sous le prétexte de l'intervention humanitaire. Nous voulons que les murs de la souveraineté puissent être surmontés, mais pas pour n'importe quel objectif. D'autre part, le principe d'inter-

vention humanitaire doit être appliqué de façon juste et cohérente pour éviter de faire deux poids deux mesures.

L'évolution du droit international devrait donc confirmer la vérité élémentaire selon laquelle un ordre international durable, viable et sûr dans les relations internationales ne peut être établi que par le respect de la liberté de l'être humain.

Le principe de solidarité dans les relations internationales devrait prendre une importance accrue, car il constitue la clef de l'efficacité de la mission de l'ONU.

Le fait d'agir pour le respect universel des droits de l'homme tout en préservant le contenu essentiel de la notion de souveraineté pose la question de savoir quelles sont les meilleures stratégies d'intervention humanitaire. Nous ne pouvons qu'accepter l'idée que l'intervention armée doit être un instrument utilisé en dernier recours. Ce qui est préférable, c'est un engagement coopératif, mené dès le début et visant à corriger les pratiques qui suscitent une préoccupation. Il n'y a pas de doute que l'intervention armée soit un signe de l'échec des méthodes de coopération.

Nous soutenons chaleureusement les efforts déployés pour favoriser l'émergence d'une nouvelle culture de prévention des conflits. La base de cette philosophie devrait être la reconnaissance universelle du fait que les engagements internationaux pris par les États dans le domaine des droits de l'homme intéressent directement et légitimement d'autres États, ceci avant que leurs abus ne dégénèrent en menaces pour la paix et la sécurité internationales. Les droits de l'homme ne sont pas exclusivement une affaire intérieure des États.

La présente session de l'Assemblée générale nous conduira en l'an 2000. Que cette date symbolique nous inspire de réfléchir sur la mission de l'ONU, pour faire du Sommet du millénaire un événement plein de signification. À la veille du prochain millénaire, le monde a toujours besoin de l'Organisation des Nations Unies, alors que l'ONU a besoin d'une nouvelle vision. Confrontés à des défis de plus en plus astreignants, nous sommes persuadés que les relever nécessite des actions concertées de la part de la communauté des États. L'ONU a besoin d'un engagement renforcé des États Membres à promouvoir les buts et principes énoncés dans sa Charte.

Essayons de doter l'Organisation d'une nouvelle force en remontant à ses origines intellectuelles et normatives. Contrairement à certaines affirmations, nous croyons que la Charte n'est pas périmée dans son message fondamental. Ce

dont elle a besoin, c'est d'une nouvelle, originale et visionnaire lecture dans le contexte des nouvelles réalités internationales et des nouveaux défis auxquels fait face l'humanité. Par exemple, en ce qui concerne le Chapitre VIII de la Charte, nous remarquons que tous les conflits d'aujourd'hui sont par nature des conflits locaux. C'est la raison pour laquelle on devrait étudier de manière plus approfondie le rapport entre l'ONU et les besoins de la sécurité régionale.

Les acteurs qui sont plus près des événements et ont un intérêt beaucoup plus considérable dans la stabilité régionale devraient réagir plus rapidement et avec plus de détermination. C'est pourquoi la Pologne est en faveur d'une responsabilisation accrue des organisations régionales dans la prévention et la gestion des conflits. Dans les régions où de telles organisations existent et sont dotées du potentiel nécessaire, celles-ci devraient participer plus activement au règlement des problèmes importants. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe offre un exemple de la manière de les utiliser dans un esprit constructif.

La clef d'une utilisation efficace du principe de subsidiarité réside donc dans une coopération étroite et opérationnelle entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales.

Un débat sur la réforme de l'ONU est engagé depuis de nombreuses années. Le cinquantième anniversaire de l'Organisation a stimulé le débat, qui a abouti à un accord collectif sur la nécessité de changements. La plupart de ces changements ont été mis en oeuvre grâce aux efforts inlassables du Secrétaire général. Ce processus devrait toutefois être approfondi et accéléré. Le Conseil de sécurité constitue à cet égard un bon exemple.

Le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a parfois des difficultés à agir dans des situations de conflit armé entre États ou internes, même lorsque ces situations risquent d'avoir des répercussions dangereuses au-delà des frontières. Que ce soit pour des considérations hautement idéologiques ou pour de bas intérêts nationaux, les membres peuvent bloquer des décisions pourtant vitales, nuisant ainsi à la sécurité de certaines régions. Comment éliminer le danger de situations où le Conseil de sécurité est empêché d'assumer ses responsabilités? Comment allons-nous accroître l'efficacité du Conseil de sécurité tout en améliorant sa représentativité? Il y a trop longtemps que l'on attend la réforme du Conseil de sécurité : efforçons-nous de la concrétiser. Réfléchissons à nouveau à la façon de renforcer l'autorité du Conseil et

d'éviter que ses décisions ne soient ignorées ou mal appliquées par chaque État pour son compte.

(L'orateur poursuit en français)

Il y a quelques semaines, deux jeunes Africains sont morts de froid durant leur vol entre Conakry et Bruxelles. Ils s'étaient introduits dans le sas du train d'atterrissage d'un avion de ligne. Ils ont laissé auprès d'eux un appel émouvant adressé aux excellences et officiels d'Europe, qui a déjà été cité dans cette salle. Vu le caractère particulier de cet appel, je voudrais le citer à nouveau. Ils ont écrit :

«Aidez-nous. Nous souffrons énormément en Afrique. ... En tant qu'enfants, nous n'avons aucun droit. Nous avons la guerre et la maladie; nous manquons de nourriture. ... Nous voulons nous instruire et nous vous prions de nous aider pour que nous puissions étudier et être, en Afrique, tels que vous êtes.»

Il n'y a pas d'appel au coeur et aux consciences des hommes plus éloquent que ces mots de désespoir écrits par des enfants.

Nous devons trouver des solutions appropriées aux échecs sociaux et économiques, aux menaces et au manque de perspectives auxquels font face les hommes et les sociétés et examiner le besoin urgent de modifier les cadres actuels de la coopération internationale. Le non-accomplissement social et la frustration provoquent un conflit, un manque de stabilisation. Nous devons réfléchir à la manière d'intégrer nos programmes sociaux et économiques avec l'impératif général de la nouvelle culture de prévention.

La Pologne est prête à participer à ces efforts, dont le but est de construire un monde basé sur ces principes. Cependant, nos ressources sont limitées. Notre pays sort à peine d'une période de crise économique importante provoquée par le système communiste basé sur la planification centralisée et caractérisé par la mauvaise gestion et le gaspillage. Mais malgré cela, nous sommes en train de créer un système complexe et efficace de coopération en faveur du développement, qui prouvera notre engagement dans les activités qui ont pour but l'élimination de la misère. En même temps, nous sommes prêts à partager avec d'autres pays l'expérience du développement que nous avons nous-mêmes acquise durant le processus de réforme de notre système politique et économique au cours des 10 dernières années de transformation.

La mondialisation doit devenir un processus à visage humain. Certains principes de base devront être mieux inté-

grés aux mécanismes du développement. Je pense ici, en particulier, à la solidarité, à la lutte contre la marginalisation, à la responsabilité et à l'égalité des chances. La lutte contre la marginalisation, celle des pays moins développés, qui n'ont pas encore pu atteindre les fruits de la mondialisation. La responsabilité, celle du gouvernement dans l'application de la politique de bonne gestion, dans la manifestation du respect des droits de l'homme et dans la conscience que le bien-être de tous les hommes dans le monde entier est tout aussi important que le bien-être de sa propre nation. L'égalité des chances pour les plus démunis et ceux qui restent toujours en marge de la société. La solidarité, en faisant face ensemble aux défis communs tels que le terrorisme, les crimes organisés, les menaces écologiques, les catastrophes naturelles, et le sida.

Nous avons malheureusement beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs. Le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement de 1999 fournit de nouvelles preuves fulgurantes de la rupture sociale et des menaces pour la sécurité de l'homme. Les défis dont je viens de parler ne sont uniquement qu'une partie d'une question plus globale : comment répondre aux nouvelles réalités du monde? La politique globale n'a pas été entièrement adaptée au nombre croissant de phénomènes compliqués et contradictoires auxquels on ne peut s'attaquer avec les instruments diplomatiques traditionnels. Les processus de formation de la politique restent toujours principalement l'affaire des nations, alors que les défis auxquels nous faisons face nécessitent une collaboration créative au niveau global. C'est pour cette raison que les gouvernements devront intégrer, en plus grande mesure et en évitant la tentation de l'autoritarisme, la notion de coopération internationale dans leur politique nationale. Ceci démontre par contre le besoin urgent de réviser et de renforcer nos arrangements institutionnels concernant la formation d'une politique à l'échelle globale, et particulièrement, en ce qui se rapporte aux problèmes les plus complexes du commerce, des finances et de l'environnement.

La coopération internationale devrait être plus ouverte aux autres acteurs de la société civile en reflétant le réseau riche des relations. Alors que plusieurs pays évaluent à nouveau leur politique nationale, opèrent une démocratisation de leur société, privatisent leur économie nationale et décentralisent le pouvoir économique et politique, à l'échelle internationale, nous nous limitons toujours en grande mesure à des actions intergouvernementales conventionnelles. Les Nations Unies doivent favoriser la mise en

place d'une coopération internationale active dans le cadre de laquelle les gouvernements et les divers secteurs de la société civile agiraient ensemble en faveur des objectifs communs.

C'est dans ce contexte que nous accueillons l'initiative du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement des partenaires en faveur du développement. Ceci nous permet, en rompant avec la routine habituelle, une participation plus active des secteurs publics et privés, de représentants de gouvernements, d'hommes d'affaires et d'intellectuels dans le règlement des divers problèmes complexes du développement.

(L'orateur reprend en anglais)

Ayant été témoin des atrocités, mais également des énormes progrès, que le XXe siècle nous a apportés, c'est avec beaucoup d'optimisme que je vois venir le prochain siècle. Cet optimisme se justifie avant tout par la libération des nations et des peuples, la vague de démocratisation, les réformes des marchés dans le monde entier et l'universalité des idéaux relatifs aux droits de l'homme. Il y a moins de gens qui vivent dans la peur constante d'être arrêtés ou torturés arbitrairement, ou pire encore. C'est également avec espoir que je vois venir le prochain siècle, car je perçois une volonté prédominante de consolider ces acquis récents.

Allocution de M. Malam Bacai Sanha, Président de la République de Guinée-Bissau

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Guinée-Bissau.

M. Malam Bacai Sanha, Président de la République de Guinée-Bissau, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Malam Bacai Sanha, Président de la République de Guinée-Bissau, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Sanha (*parle en portugais, texte français fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, la Guinée-Bissau se félicite de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Le choix unanime de

votre élection, vous qui êtes un diplomate distingué de l'Afrique, pour assurer cette fonction est une expression éloquente exprimée par les États Membres de l'Organisation qui, sous votre direction lucide, verra ses travaux couronnés de succès. Votre élection symbolise également l'expression de l'engagement du Secrétaire général Kofi Annan, envers les actions entreprises en vue de la paix. Votre élection symbolise en outre la reconnaissance de la contribution éminente de la Namibie à la construction de la paix dans la communauté internationale. Nous saluons votre prédécesseur, M. Didier Opertti, de l'Uruguay, pour le travail accompli avec tact et talent durant la dernière session.

Nous voudrions aussi exprimer, au nom du peuple de la Guinée-Bissau et en mon nom propre, notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les actions entreprises en vue de la paix et de la sécurité internationales.

La Guinée-Bissau salue les nouveaux États Membres des Nations Unies que sont Kiribati, Nauru et les Tonga, avec lesquels elle désire entretenir des relations d'amitié et de coopération.

À l'aube du prochain millénaire, l'Afrique connaît une recrudescence de conflits armés qui menacent la paix et la stabilité régionales. Malheureusement, l'Afrique occidentale n'est pas épargnée par cette menace. De la crise libérienne à celle de la Sierra Leone en passant par la Guinée-Bissau, notre région connaît des périodes de violence fratricide ayant des causes diverses.

Dans le cas particulier de notre pays, nous pouvons mentionner parmi les causes fondamentales de la crise politico-militaire : le manque d'efficacité et la perte de l'autorité de l'État, la mauvaise gestion, les violations des droits de l'homme, le non-respect du principe de la séparation des pouvoirs entre les organes souverains, la corruption et la détérioration des conditions de vie des populations, la frustration totale et le désespoir face à l'avenir des combattants de la liberté de la patrie.

Ainsi, les événements du 7 juin 1998 ont eu lieu comme conséquence directe de ces malversations. Malheureusement, comme dans tout conflit, cette crise a provoqué une tragédie qui a ébranlé profondément notre peuple, s'accompagnant d'énormes pertes en vies humaines, d'une énorme vague de réfugiés dans les pays voisins amis, de nombreuses familles déplacées, sans compter la destruction des infrastructures économiques et sociales du pays.

Pour avoir vécu les horreurs de la guerre, le peuple de la Guinée-Bissau, aujourd'hui plus que jamais, aspire à vivre dans la paix et la sécurité, avec l'espoir dans l'avenir, dans la jouissance complète de ses droits fondamentaux. La Guinée-Bissau désire également consolider son unité et promouvoir une culture de la paix et de la réconciliation nationale, basées sur une démocratie pluraliste, dans une bonne administration et un État de droit.

Nous sommes déterminés à promouvoir et à protéger la dignité de la personne humaine en vue de son développement harmonieux. À cet effet, il nous plaît de signaler que récemment, il a été organisé à Bissau une conférence de réconciliation et d'unité du peuple de Guinée-Bissau. Cet événement d'une ampleur rare a galvanisé l'esprit et la conscience de nos concitoyens en ce qui concerne la paix et la réconciliation nationale, cela étant une condition indispensable pour la sécurité intérieure et la promotion socioéconomique.

La conférence a bénéficié notamment de l'appui direct de la Suède, des Pays-Bas et du représentant du Secrétaire général des Nations Unies. Elle a réuni toutes les forces vives de la nation guinéenne et surtout les partis politiques, les organisations non gouvernementales, le Gouvernement, la junte militaire et aussi la communauté guinéenne à l'étranger.

Dans ce contexte, nous saisissons l'occasion pour vous assurer, Monsieur le Président, que nous ne ménagerons aucun effort pour contribuer à la consolidation de la jeune démocratie en Guinée-Bissau, nous inspirant en particulier des valeurs socioculturelles de notre peuple et des principes de bonnes relations, prescrites dans la Charte des Nations Unies et celle de l'OUA, en vue d'établir une paix durable dans notre pays.

C'est dans cette perspective que nous envisageons d'organiser des élections législatives et présidentielles, le 28 novembre prochain, précédées par un recensement et le dépôt de candidatures pour le scrutin en question. Pour cela, nous voudrions réaffirmer devant cette auguste Assemblée notre détermination d'organiser les élections aux dates prévues, malgré la réaction lente de certains de nos partenaires dans le développement face aux engagements pris dans le cadre de la table ronde de Genève, les 4 et 5 mai derniers.

Nous voudrions aussi exprimer nos remerciements sincères à la Suède, au Portugal et aux Pays-Bas qui ont réagi à temps dans leurs promesses.

Nous saisissons cette occasion pour lancer un appel pressant à la communauté internationale pour appuyer la Guinée-Bissau dans ses efforts au retour à l'ordre constitutionnel, condition indispensable au rétablissement normal des relations de coopération avec ses partenaires au développement.

Il est important aussi de souligner l'évolution très positive de nos relations avec les peuples de la sous-région, en particulier le Sénégal, et notre désir de renouer nos relations fraternelles et de coopération avec la République de Guinée en vue de contribuer à la consolidation de la paix et de stabilité dans la sous-région.

Malgré les progrès acquis dans la lutte pour la liberté et la dignité humaine, la grande majorité de l'humanité vit dans des conditions humiliantes, inacceptables pour la conscience collective. Cette situation est provoquée par des intérêts égoïstes contraires aux valeurs morales et politiques de l'Organisation des Nations Unies. L'exemple du Timor illustre ce que nous venons de dire.

L'exemple du Timor illustre ce que nous venons de dire. Au Timor oriental, nous constatons avec préoccupation qu'après la consultation populaire, qui a favorisé le peuple maubère, nous avons été témoins d'actes très violents totalement opposés aux Accords du 5 mai, conclus entre l'Indonésie, le Portugal et l'ONU. Nous exprimons notre solidarité fraternelle au peuple héroïque du Timor oriental face au génocide perpétré par les milices indonésiennes. Nous condamnons ces actes et exigeons le respect du choix des Timorais exprimé par le biais de la consultation populaire du 30 août dernier. Nous saluons la réaction de la communauté internationale, bien que tardive, en vue de rétablir la paix et la sécurité dans le territoire. Nous lançons un appel en faveur de l'intensification des efforts et de l'appui technique, matériel et financier pour la reconstruction du Timor oriental, qui a été ravagé.

La Guinée-Bissau accorde son soutien à la communauté internationale, à l'ONU et à l'OUA dans leur recherche constante d'une solution pacifique aux problèmes qui touchent notre continent. Dans ce contexte, la situation en Angola constitue un grave sujet de préoccupation pour notre pays. La guerre civile cause d'énormes souffrances à la majorité de la population angolaise, en particulier aux groupes les plus vulnérables. Cette situation exige une action énergique de la part de la communauté internationale en vue de rétablir une paix durable dans ce pays frère. La Guinée-Bissau demande instamment à l'UNITA d'appliquer sans conditions le Protocole de Lusaka afin de mettre un

terme à ce conflit long et douloureux qui oppose les frères angolais.

Au Moyen-Orient, le processus de paix entre Israël et la Palestine mérite une attention particulière. Dans cette perspective, nous constatons avec satisfaction l'évolution positive des relations israélo-palestiniennes sous l'impulsion du Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et du Premier Ministre israélien, Ehud Barak.

En Amérique latine, nous exprimons l'espoir que l'embargo économique et commercial contre Cuba sera bientôt levé. À cet effet, nous pensons que le réalisme de la communauté internationale doit prévaloir afin de soulager les souffrances du peuple cubain.

S'il est vrai que la paix et la sécurité constituent une condition indispensable à l'effort de développement socio-économique, il n'en est pas moins vrai que l'amélioration des conditions de vie des populations est l'un des principaux facteurs de stabilité sociale et politique. Cependant, l'un des obstacles à la poursuite de ces objectifs est la dette extérieure de nos pays. Le fardeau de la dette externe constitue une préoccupation constante de la Guinée-Bissau. Dans ce contexte, nous saluons l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Nous saluons aussi la décision prise au sommet du Groupe des Sept, qui s'est tenu récemment à Cologne.

Avant de terminer, nous voudrions saisir cette occasion pour rendre un vibrant hommage à toutes les organisations du système des Nations Unies accréditées dans notre pays pour leur contribution importante au processus de consolidation de la paix et de la réconciliation nationale ainsi qu'à l'allègement des souffrances du peuple guinéen. Nous saluons la décision de nommer un Représentant du Secrétaire général, en la personne de Samuel Nana-Sinkam, pour diriger le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, dont l'action est hautement appréciée par les Guinéens.

Nous avons fait part à maintes reprises de notre détermination à réaliser les élections à la date prévue du 28 novembre 1999. Cependant, nous savons que la démocratie ne s'arrête pas avec les élections. Il est donc absolument nécessaire d'apporter un soutien au programme spécial d'urgence en faveur de la Guinée-Bissau de façon à assurer l'irréversibilité des acquis démocratiques et à réaliser le développement durable du pays. Voilà pourquoi nous demandons à la communauté internationale de ne pas s'intéresser seulement aux élections mais d'appuyer également les

efforts résolus déployés par la Guinée-Bissau pour construire son avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Guinée-Bissau de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Malam Bacai Sanha, Président de la République de Guinée-Bissau, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande, S. E. M. Donald McKinnon.

M. McKinnon (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette session. Je ne saurais oublier les rencontres que j'ai eues, l'année dernière dans votre pays, avec vous-même et le Président.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux Membres de l'ONU — Kiribati, Nauru et les Tonga — qui sont des amis proches et des voisins de la Nouvelle-Zélande. Nous sommes convaincus que la confiance qu'ils ont manifestée vis-à-vis de l'ONU sera récompensée au cours des prochaines années, et nous sommes heureux de pouvoir collaborer étroitement avec eux.

Lorsque l'on s'adresse à l'Assemblée, en particulier si on représente un petit État Membre, on se rend d'autant mieux compte que l'ONU doit demeurer le point de référence fondamental dans les relations internationales. En fait, il s'agit là d'une vérité que tous les États Membres devraient reconnaître. En outre, cela relève d'une politique saine pour tous ceux qui souhaitent que la primauté du droit international l'emporte sur l'anarchie. Et il est particulièrement important de le répéter aujourd'hui. Le cadre de sécurité collective des Nations Unies — qui est l'un des éléments fondamentaux de la Charte, avec la coopération dans les domaines économique et politique et la promotion du respect des droits de l'homme — n'a sans doute jamais été plus durement mis à l'épreuve qu'au cours de la dernière année du XXe siècle.

Les conflits armés, parmi lesquels de nombreux conflits internes et ethniques, constituent encore un redoutable défi moral pour la communauté internationale, et continueront probablement de l'être dans les années à venir. Les réactions du Conseil de sécurité face à ces problèmes ne contribuent pas toujours à augmenter notre confiance vis-à-vis de l'Organisation.

Les remarques faites par le Secrétaire général dans la déclaration qu'il a prononcée au début de ce débat concernant la nécessité de réconcilier la légitimité universelle avec l'efficacité en matière de défense des droits de l'homme étaient tout à fait opportunes. Les Néo-Zélandais ont une grande confiance en l'Organisation des Nations Unies : lorsque nous voyons sur nos écrans de télévision la preuve d'actes de violences et d'atrocités perpétrés contre des populations vulnérables et qu'on nous dit que le Conseil de sécurité ne peut pas parvenir à un accord sur une action collective, nous sommes inquiets et nous nous demandons si nous avons eu raison d'accorder notre confiance au Conseil de sécurité. Un Conseil qui perd la confiance des populations est un Conseil qui n'aura plus lieu d'être.

Je souhaiterais évoquer deux situations extrêmement difficiles auxquelles le Conseil a été confronté cette année : le Kosovo et le Timor oriental. Toutes deux mettent en lumière l'importance que revêtent les activités du Conseil de sécurité.

Au Timor oriental, à la suite de l'offre courageuse faite par le Président Habibie au peuple timorais, le Conseil de sécurité a agi de manière rapide et efficace pour mettre en train le processus de consultation populaire. Le scrutin conduit dans des circonstances extrêmement difficiles par des membres très engagés du personnel international ou local de l'ONU, qui méritent tous nos félicitations, a permis au peuple du Timor oriental d'exprimer sa volonté de manière retentissante et incontestable. Cela a constitué la base essentielle de la réaction de la communauté internationale après le scrutin.

Les événements qui ont suivi le référendum ont été extrêmement tragiques et ont provoqué à juste titre une très forte réaction dans le monde. L'envoi de la mission du Conseil de sécurité dirigée par l'Ambassadeur Andjaba à Jakarta et à Dili a constitué une mesure capitale pour tenter de répondre à cette situation désastreuse. Les efforts déployés par les représentants de tous les pays présents à la réunion des dirigeants de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique à Auckland, auxquels s'était associé le Secrétaire des affaires étrangères britannique au nom de l'Union européenne, ont ajouté du poids à la proposition

faite à l'Indonésie par le Secrétaire général d'accepter l'aide de la communauté internationale. Cette assistance était nécessaire d'urgence.

La Nouvelle-Zélande s'enorgueillit de participer avec les forces d'autres pays de la région et plus lointaines, sous la direction de l'Australie, à la force multinationale autorisée par l'ONU qui est déployée au Timor oriental. Nos soldats se trouvent actuellement sur le terrain au Timor oriental. Nous sommes également prêts à participer à l'opération de maintien de la paix de l'ONU annoncée dans la résolution 1264 (1999) et nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'agir rapidement, si possible dès la semaine prochaine, pour mettre en place cette opération qui fera partie de l'administration intérimaire de l'ONU au Timor oriental. Nous contribuons aux efforts que font les organisations humanitaires pour prêter secours aux centaines de milliers de personnes qui ont été déplacées dans ce pays; celles qui se trouvent actuellement au Timor occidental devraient être rapidement rapatriées. La Nouvelle-Zélande s'est associée à ceux qui pensent que les responsables de crimes contre l'humanité commis au Timor oriental devraient être tenus de rendre des comptes. L'objectif primordial doit être maintenant d'assurer l'application des résultats du scrutin du 30 août et la transition de ce pays vers l'indépendance. Il est clair que, s'agissant de jeter les fondements de l'avenir du Timor oriental, l'ONU sera l'Organisation indispensable.

Inévitablement, une comparaison sera faite entre le Timor oriental et le Kosovo. Dans ce pays, le monde a été le témoin d'une crise humanitaire grave à laquelle le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de répondre. Le Gouvernement néo-zélandais estime qu'une action collective visant à mettre fin à une catastrophe humanitaire qui prend la forme d'un génocide et donne lieu à des crimes particulièrement graves contre l'humanité ne devrait jamais être l'otage du veto. Quand tel est le cas, le Conseil de sécurité perd sa crédibilité et sa pertinence. Est-il nécessaire de rappeler que la Nouvelle-Zélande s'est toujours prononcée contre le droit de veto, et ce dès 1945 à San Francisco? Si l'on peut comprendre que les intérêts nationaux influent sur la façon dont les membres votent au Conseil de sécurité, nous n'avons jamais accepté que les intérêts étroits de l'un quelconque des cinq pays puissent l'emporter sur la volonté de la large majorité des membres.

L'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1244 (1999), le 10 juin dernier, qui prévoit que la communauté internationale oeuvre en faveur d'une solution politique de la crise au Kosovo, a certes été accueillie avec grand soulagement dans la plupart des pays, y compris en Nou-

velle-Zélande. Cette résolution a donné la preuve, si cela était nécessaire, que l'ONU demeure une organisation indispensable comme cela a été le cas au Timor oriental. Et, comme le Secrétaire général l'avait fait remarquer à ce moment, elle fournit également une base juridique solide pour la tâche qui nous attend et qu'il a lui-même qualifiée d'ambitieuse. La contribution du personnel dévoué de l'ONU et des institutions spécialisées qui travaillent sans fanfare au Kosovo appelle sans aucun doute notre gratitude.

Le Kosovo et le Timor oriental ont mis à l'épreuve le Conseil de sécurité. Chacun à leur manière, ils ont mis l'Organisation au défi de prouver qu'elle est en mesure d'agir efficacement face à de graves difficultés. Le monde ne doit plus jamais être témoin d'horreurs telles que celles qui se sont produites au Kosovo tandis que le Conseil de sécurité demeure impuissant. Le cas du Timor oriental montre que le Conseil de sécurité peut réagir promptement et efficacement lorsqu'existe la volonté pour ce faire. Mais, pour que cela soit possible, la détermination la plus résolue d'appuyer les idéaux humanitaires qui sont à la base de la Charte des Nations Unies demeure essentielle.

L'adoption du Statut de la Cour pénale internationale de Rome témoigne de cet engagement. La communauté internationale doit à présent honorer sa promesse en signant et en ratifiant rapidement ce Statut.

Comme vous le savez, l'ONU est également invitée d'urgence à traiter des différents conflits, parfois interdépendants, qui se déroulent dans plusieurs régions d'Afrique et dont les conséquences humanitaires sont effroyables. Qui peut oublier, par exemple, les images des atrocités que nous avons vues en provenance de la Sierra Leone? Pourtant, jusqu'à très récemment, la réponse du Conseil de sécurité a été plutôt timide. Une fois de plus, la crédibilité du Conseil de sécurité dépend dans une large mesure de la perception qu'on a de lui : est-il équitable dans sa manière de traiter les crises, où qu'elles se produisent et en présence ou hors de la présence de CNN?

Pendant une grande partie de l'année dernière, nous avons vu que le Conseil était pratiquement paralysé sur l'importante question de l'élimination des armes de destruction massive en Iraq. En attendant, le problème posé par cette menace potentiellement très grave pour la sécurité de la région n'a toujours pas été réglé. Une fois de plus, cela est dû aux divisions très nettes entre les membres permanents qui, en vertu de leur pouvoir de veto, peuvent bloquer toute initiative. Cette situation demeure inacceptable.

Les événements récents qui se sont produits dans notre région immédiate ont fait prendre encore davantage conscience à la Nouvelle-Zélande du rôle important de l'action collective. L'ONU a montré qu'elle était en mesure de répondre aux différentes demandes d'appui au processus de paix lancé par les pays de la région concernant l'île de Bougainville, qui fait partie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et d'évaluer les besoins de la population de Guadalcanal, dans les Îles Salomon, à la suite de ces troubles.

L'ONU doit être en mesure de répondre efficacement. Les pays petits et vulnérables, en particulier, ont besoin d'avoir confiance dans l'ONU car l'Organisation est peut-être leur seul espoir en période de conflit. Je suis donc très préoccupé par la tendance apparente à ne plus financer les nouvelles opérations de maintien de la paix par le biais des quotes-parts et à faire au contraire de plus en plus appel à des contributions volontaires. Cela met assurément en danger la responsabilité collective qui est au coeur de l'Organisation. En pratique, cela pourrait vouloir dire que les pays qui ne parviennent pas à attirer un soutien des donateurs ne recevront pas la réponse à laquelle ils ont droit en tant que Membres de l'ONU. Il faut de toute urgence renverser cette tendance. Toutes les opérations doivent être placées sur un pied d'égalité financière et être financées par le biais des quotes-parts mises en recouvrement.

En outre, comme je l'ai signalé ici l'an dernier, les arriérés du principal contribuant aux budgets ordinaires et au budget des opérations de maintien de la paix continuent d'assombrir les perspectives de l'Organisation. Les arriérés impayés et l'extrême lenteur des paiements aux pays fournisseurs de contingents nous affectent tous et peuvent limiter gravement la capacité des pays à contribuer à des besoins urgents relatifs au maintien de la paix. Une fois de plus, nous appelons les États Membres qui sont en retard dans le paiement de leurs obligations à verser leurs contributions à temps, intégralement et, bien sûr, sans poser de conditions.

La réforme du Conseil de sécurité demeure l'une des questions les plus importantes inscrites à notre ordre du jour. Cette année, nous avons fait de nouveaux progrès utiles. Si la question de l'augmentation du nombre des membres continue de poser des difficultés, nous pensons qu'il existe depuis quelque temps un large accord sur d'autres questions tout aussi importantes, ayant trait à la réforme des méthodes de travail du Conseil et à la limitation du droit de veto. Le lien entre le veto et l'augmentation du nombre des membres a également été explicitement reconnu dans le rapport, paru cette année, du Groupe de

travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

En ce qui concerne l'objectif d'une représentation plus équitable, je ne suis pas convaincu que nous serons en mesure de l'atteindre tant que les groupes régionaux à l'ONU continueront de refléter la réalité géopolitique des années 60. Des arrangements très différents et beaucoup plus sensés ont été adoptés dans d'autres organes multilatéraux comme, par exemple, dans le cadre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le système utilisé actuellement ici à New York perpétue de très grandes disparités dans la représentation. De petits pays dont la contribution pourrait être excellente se trouvent ainsi souvent gravement désavantagés, en particulier lorsqu'un bloc politique à l'intérieur d'un groupe régional peut coordonner étroitement les questions électorales.

C'est pourquoi je voudrais associer ma voix à celles des Premiers Ministres des Fidji et du Samoa ainsi qu'à celles des Ministres des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de l'Australie, qui ont parlé tout à l'heure dans ce débat de la nécessité d'un remaniement des groupes régionaux. Ce remaniement pourrait bien s'avérer l'une des clefs d'une formule globale de réforme du Conseil de sécurité.

La Nouvelle-Zélande attend encore le jour où nous pourrions, ici à New York, nous joindre à un groupe régional qui comprenne nos voisins d'Asie-Pacifique. D'ici là, nous continuerons de renforcer nos liens au sein de notre région et de développer les nombreux domaines d'entente commune.

L'une des grandes forces de l'Assemblée générale est le statut égal qu'elle attribue à chaque Membre. Tous les Membres, grands ou petits, riches ou pauvres, ont ici le droit d'être entendus. Chacun dispose d'une voix. Si nous devons tous, de temps en temps, modérer nos ambitions nationales en vue de parvenir à une convergence de vues, nous respectons cependant le point de vue de chacun des Membres. La session extraordinaire sur les petits États insulaires en développement, qui s'est déroulée ces derniers jours, a représenté une très bonne occasion de mettre cela en pratique. La Nouvelle-Zélande est fermement résolue à aider les petits États insulaires en développement, dans l'esprit de partenariat et de poursuite d'objectifs communs envisagé à la Barbade il y a cinq ans. Nous sommes très satisfaits de constater que tous les participants de la session

extraordinaire ont réaffirmé leur engagement d'appliquer pleinement le Programme d'action de la Barbade.

En avril, la Nouvelle-Zélande, représentée par mon collègue Simon Upton, a eu le privilège de présider la septième session de la Commission du développement durable. Nous avons été heureux de pouvoir aider à donner une nouvelle vigueur au débat et à édifier un consensus sur la nécessité d'une coordination accrue dans la gestion des océans mondiaux et sur celle de reconnaître en permanence les caractéristiques et les besoins spéciaux des petits États insulaires en développement.

La Commission doit relever le grand défi que représente la poursuite de l'application d'Action 21. Deux autres grands défis à relever par le monde en matière d'environnement sont la menace de changement climatique planétaire, provoqué au moins partiellement par les émissions de gaz à effet de serre produits par l'homme, et la nécessité de maintenir face au commerce international et aux questions d'environnement une démarche fondée sur une analyse scientifique solide et sur des règles et procédures concertées. Il importe au plus haut point que nous continuions d'agir de concert face à ces défis internationaux.

La coopération internationale face aux problèmes économiques, sociaux et humanitaires est et restera toujours l'une des pierres angulaires de la Charte des Nations Unies. La baisse sensible de l'aide publique au développement au cours de la dernière décennie inquiète beaucoup d'États Membres. À cet égard, je note avec préoccupation que les ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement ont accusé une forte baisse au cours des cinq dernières années, au point que l'universalité du PNUD s'en trouve gravement menacée. J'applaudis aux efforts déployés par le nouvel administrateur pour rétablir la situation et pour redonner au PNUD une assise plus solide, avec des priorités plus clairement définies.

Les courants de capitaux privés en direction des pays en développement ont pris beaucoup d'ampleur. On observe néanmoins une tendance à la forte concentration de ces investissements sur un petit nombre de pays où les perspectives semblent plus intéressantes pour les investisseurs. Beaucoup de pays en développement restent vulnérables et trop aisément susceptibles de marginalisation. L'aide publique au développement reste un outil essentiel pour aider à renforcer les capacités des pays dans des secteurs comme l'éducation, afin qu'ils puissent tirer profit du phénomène inexorable de la mondialisation. Je suis à coup sûr particulièrement fier d'avoir présidé, en tant que Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, à l'accroisse-

ment de l'effort de financement de la Nouvelle-Zélande en matière d'aide publique au développement — laquelle a progressé de quelque 40 % depuis l'époque du sommet de Rio, en 1992.

Je me félicite également des mesures positives prises actuellement en ce qui concerne le financement des initiatives en faveur du développement et de l'allègement de la dette. Il est crucial que nous poursuivions le dialogue entre États Membres et avec les institutions financières internationales pour pouvoir travailler sur des bases plus solides face aux difficultés rencontrées dans le développement international.

L'an dernier, j'ai parlé du rôle important qui revient à l'ONU s'agissant de définir des initiatives qui vont dans le sens de la mondialisation et d'élargir les perspectives ouvertes au commerce mondial. Vers la fin de l'année, nous comptons engager à Seattle un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, qui servira bien sûr de cadre pour faire progresser la libéralisation du commerce et le système de réglementation des échanges. On y étudiera en particulier le rôle de ces négociations pour ce qui est de promouvoir les perspectives de développement de tous les pays et de favoriser l'intégration des pays les moins avancés au système mondial. Les délibérations menées à différents niveaux au sein de l'Organisation contribueront à faire mieux comprendre à notre peuple l'intérêt et le but de l'agenda du commerce mondial et à le mettre mieux à même d'en tirer parti. Toutefois, je voudrais redire combien il importe que les grands partenaires commerciaux continuent à jouer leur rôle moteur. L'adoption par les pays riches de mesures qui restreignent ou faussent les échanges fait beaucoup pour éroser leur autorité morale dans le débat global.

La Nouvelle-Zélande continue d'accorder la plus grande importance à la collaboration de tous les pays aux fins d'établir un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pour cette raison que nous avons coparrainé l'an dernier la résolution dite du nouvel ordre du jour, qui appelle à accélérer le mouvement vers l'élimination des armements nucléaires. Les auteurs de cette résolution présenteront de nouveau cette année le texte très raisonnable de cette résolution et nous demandons instamment à tous les pays de l'examiner avec soin.

La Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires aura lieu à Vienne dans une semaine. J'exhorterais tous les pays qui n'ont pas encore ratifié ce Traité à le faire pour qu'il puisse entrer au plus vite en vigueur.

Le renforcement de l'ONU reste un objectif important de la Nouvelle-Zélande. Je voudrais à cette occasion féliciter le Secrétaire général des réformes de gestion clairvoyantes qu'il a présentées. Elles ont grandement contribué à améliorer la coordination des politiques entre les échelons supérieurs de l'administration et ont donné des résultats tangibles à tous les niveaux du Secrétariat. La prochaine mesure d'importance consistera à améliorer la planification des programmes et des dépenses de l'Organisation; les travaux ont d'ailleurs commencé en ce sens. Dans l'établissement des budgets, il faut mettre davantage l'accent sur les résultats afin de parvenir à la meilleure utilisation possible des ressources de l'Organisation, et par conséquent à leur plus grande rentabilité pour les États Membres.

Cette année marque le cinquantième anniversaire des Conventions de Genève et, l'année dernière, nous avons célébré le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les événements des 12 derniers mois ont montré que les remises en question des valeurs et des principes consacrés dans la Déclaration universelle sont aussi effrayantes que jamais. Dans le monde interdépendant où nous vivons, la Nouvelle-Zélande continue de voir dans l'ONU un élément crucial des efforts internationaux de coopération en vue de protéger et défendre, pour le bien de tous nos peuples, les droits et libertés humains fondamentaux auxquels nous sommes attachés en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'année prochaine, l'ONU accueillera l'Assemblée du millénaire. Cet événement d'une portée symbolique donnera une excellente occasion aux États Membres de réaffirmer leur engagement de poursuivre les idéaux de cette grande Organisation. Tout en reconnaissant les faiblesses de notre performance collective à ce jour, et la nécessité absolue de trouver des solutions réalisables dans l'avenir, je lance un appel aux États Membres de saisir l'occasion qui leur sera offerte lors du Sommet du millénaire pour engager un dialogue ouvert et constructif et entrer dans le nouveau millénaire avec un engagement sans équivoque d'appliquer les principes futuristes énoncés dans la Charte de l'ONU.

Cela fait neuf ans depuis que j'ai parlé pour la première fois, en 1991, devant cette Assemblée en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de Nouvelle-Zélande. Pour l'ONU et particulièrement pour le Conseil de sécurité, cette période a été tumultueuse. Au sortir de la guerre froide, les problèmes se sont multipliés; les espérances du monde fondées sur ce que l'ONU pouvait réaliser ont été au-delà des limites du possible; les solutions exigeaient détermination, résolution, tact, compréhension et imagination. Ce qu'on demande à l'Organisation ne va pas dimi-

nuer, mais chaque année sa performance doit être meilleure que celle de l'année précédente. Cependant, comme ce sera peut-être la dernière déclaration que je fais devant cette Assemblée, je voudrais remercier tous les fonctionnaires de l'ONU et les agents de maintien de la paix où qu'ils se trouvent : ceux que j'ai rencontrés ici à New York, au Cambodge et en Somalie, au Mozambique, en Bosnie, en Croatie et en Albanie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et bien sûr, maintenant, au Timor oriental. Je les remercie pour leurs efforts constants, souvent méconnus et héroïques. Ces efforts sont très appréciés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, S. E. M. Saïd Ben Mustapha.

M. Ben Mustapha (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à la Présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je n'ai aucun doute que votre vaste expérience diplomatique et votre connaissance profonde des affaires internationales sont les meilleurs gages du succès des travaux de cette session. Votre élection est une marque de reconnaissance de la communauté internationale à votre égard et à l'égard de votre pays, la Namibie, qui s'est distinguée par son prestige en Afrique et dans le monde. La Tunisie qui s'est tenue aux côtés du peuple namibien frère tout au long de sa lutte victorieuse contre le colonialisme, se réjouit des liens étroits qu'elle entretient avec votre pays, tout en aspirant à les consolider davantage pour le bien de nos deux pays et peuples.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer aussi nos sincères remerciements à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, pour les efforts louables durant son mandat comme Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session et pour sa sage direction qui a eu un impact très positif sur les travaux de l'Assemblée.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde appréciation au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts inlassables en vue de promouvoir et de consolider la voie de la paix et de la négociation dans le règlement des conflits et des tensions dans diverses régions du monde. Nous le louons pour ses efforts continuels en vue d'accroître l'efficacité et le bon fonctionnement du Secrétariat général et pour renforcer le rôle de l'Organisation afin de réaliser les aspirations de l'humanité au progrès, à la sécurité et à la paix.

Je voudrais exprimer les félicitations de la Tunisie à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga pour leur admission à notre Organisation.

La présente session de l'Assemblée générale se tient à la fin d'une décennie dont les contours se sont dessinés depuis la fin de la guerre froide et au cours de laquelle sont apparus de nouveaux concepts et une vision prospective visant à empêcher la résurgence des erreurs et des crises du passé et à instituer un nouvel ordre mondial basé sur la paix, la sécurité, la coopération et la stabilité. En dépit de l'optimisme qui a marqué cette période au début, les développements qui ont suivi ont amené la communauté internationale à procéder à un réexamen global de la période écoulée pour trouver une solution aux nombreux problèmes et difficultés dont continue de souffrir notre monde.

La tenue de cette session à l'orée du XXI^e siècle nous fournit une occasion propice pour discuter et échanger des vues sur les voies et moyens variés permettant de corriger notre parcours de ces dernières années, d'en identifier les faiblesses et les défauts et de développer une conception nouvelle propre à assurer aux générations futures la capacité de s'adapter, de surmonter les obstacles, de renforcer la paix et la sécurité et de garantir le bien-être et une vie prospère à l'humanité tout entière.

Dans la perspective d'une vision nouvelle du maintien de la paix et de la sécurité internationale, nous voudrions développer trois axes principaux. Premièrement, le changement qui s'est produit dans l'approche touchant l'armement et le rôle des armes dans le monde. Deuxièmement, l'importance d'une plus grande attention au règlement des conflits régionaux. Troisièmement, la transformation du développement économique et social en une composante essentielle de la paix et de la sécurité dans leur acceptation globale. En dépit des progrès que la communauté internationale a réalisés dans ces trois domaines, le chemin à parcourir reste long pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés et réaliser une mutation qualitative en vue de garantir la paix et la tranquillité aux peuples du monde et aux générations futures.

Concernant le premier axe, notre monde d'aujourd'hui dispose d'énormes arsenaux renfermant particulièrement des armes de destruction massive et en premier lieu, les armes nucléaires. Il est de prime importance, à notre avis, que les puissances nucléaires prennent promptement des mesures en vue d'éliminer ces armes, particulièrement à la lumière du fait qu'à long terme le Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires a une portée limitée, et qu'il est impossible de considérer ce traité comme un substitut au désarmement nucléaire total et à la destruction de ces armes et à leur interdiction à l'avenir.

L'approche du XXI^e siècle représente à cet égard une occasion historique pour le genre humain d'accomplir cette grande réalisation ou tout au moins pour conclure un accord sur le désarmement nucléaire. Et dans l'attente de voir cet objectif se réaliser, il est primordial de garantir les États non nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation de ces armes contre la sécurité et l'intégrité territoriale de ces pays qui représentent la majorité des États Membres de cette Organisation et qui ont volontairement renoncé aux armes nucléaires.

Nous voudrions à cet égard évoquer un autre volet du désarmement : celui relatif aux armes de petit calibre. Nous savons tous quelle destruction ces armes peuvent causer. La Tunisie appuie tous les efforts internationaux visant à réduire le risque de prolifération et de trafic international illicite et non organisé de ces armes.

La Tunisie, État ayant signé toutes les Conventions et tous les Traités internationaux en matière de désarmement, réitère son adhésion sans faille aux objectifs inscrits en matière de désarmement et sa détermination à continuer à oeuvrer en vue de la réalisation de ces objectifs dans toutes les instances internationales, particulièrement dans le cadre de la Conférence sur le désarmement à Genève. La Tunisie a eu l'honneur d'adhérer récemment à la Conférence, suite à la décision de cette instance, en août dernier d'admettre cinq nouveaux États Membres.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Tunisie a procédé à la destruction de stocks de mines antipersonnel lors d'une cérémonie officielle organisée le 29 juin 1999, à laquelle a assisté le représentant de l'ONU à Tunis. Dans le but de concrétiser les mesures de transparence prévues dans l'article 7 de la Convention, nous souhaitons voir tous les États parties participer, sans tarder, à ce processus en vue d'une prompte réalisation des objectifs de cette Convention.

Le déclenchement des conflits et leur poursuite dans plusieurs parties du monde imposent à notre Organisation d'être toujours prête à assumer ses responsabilités et à jouer le rôle qui lui a été confié à cet égard par la Charte. Nous sommes convaincus que les efforts visant à consolider la diplomatie préventive, la sécurité collective, le règlement

pacifique des conflits et la légitimité internationale représentent les fondements importants sur lesquels repose le maintien de la paix. Il faut continuer de soutenir ces fondements.

Cela étant, malgré les multiples succès remportés par notre Organisation dans ce cadre, plusieurs foyers de tension et de guerre persistent encore et nécessitent davantage de coordination et de coopération pour les contenir. À ce propos, je voudrais évoquer la question de ce qu'on appelle «l'intervention humanitaire». Il s'agit là d'une question délicate et sensible qui requiert, à notre avis, un examen approfondi tenant compte de tous ses aspects, et en particulier, de ceux qui sont liés, d'une part, à la souveraineté des États, qui doit être sauvegardée en tant que droit naturel consacré par la Charte des Nations Unies et fondement des relations internationales et, d'autre part, la nécessité de porter secours aux civils durant les conflits, en application des principes de solidarité internationale.

Tous les États Membres de l'Organisation sans exception sont appelés à se pencher sur toutes les dimensions de ces principes afin de parvenir à un consensus sur la question et à contribuer de façon réfléchie et mesurée au débat à ce sujet. Ce débat ne saurait se limiter au Conseil de sécurité, mais devrait également se dérouler à l'Assemblée générale.

Parmi les questions qui doivent demeurer à la tête de nos priorités se trouvent les problèmes de sécurité dont souffre notre continent africain et dont la solution nécessite une aide matérielle et financière considérable de la part de la communauté internationale. L'Afrique s'est fixé comme priorité le règlement des conflits. Le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine a joué un rôle important à cet égard. Depuis sa création, ce Mécanisme produit des résultats encourageants qui reflètent la détermination des pays africains à compter principalement sur leur propre capacité pour régler les problèmes de sécurité sur le continent, tout en veillant à maintenir une coordination avec l'ONU. Vu son rôle primordial, le Mécanisme africain de règlement des conflits a besoin aujourd'hui d'un soutien accru de la part de la communauté internationale : il lui faut un appui financier et technique qui lui donne les moyens d'augmenter l'efficacité de son action.

Dans cet esprit, nous insistons sur l'extrême importance du développement comme un élément essentiel pour assurer une sécurité durable. Sans développement continu, la stabilité ne saurait être maintenue. Et malgré les efforts colossaux consentis par les pays africains sur les plans politique, économique et social pour améliorer les condi-

tions de vie de leur peuple, des difficultés multiples entravent encore la mise en oeuvre des programmes de développement de ces pays.

Il est devenu urgent d'apporter au continent africain un soutien substantiel et continu dans le cadre des priorités nationales des pays africains. Les initiatives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale consistant à consacrer des réunions à l'examen et au suivi de la situation en Afrique sont la preuve d'une prise de conscience solidaire et croissante des problèmes de l'Afrique. Tout en nous félicitant de cette démarche, nous estimons qu'il serait nécessaire d'élaborer des plans opérationnels avec la participation active de partenaires de notre continent pour que ces plans soient mis en oeuvre efficacement.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba), Vice-Président, assure la présidence.

À ce propos, nous exprimons notre appréciation pour les différentes initiatives prises par l'ONU et ses institutions spécialisées, ainsi que par les institutions de Bretton Woods, visant à promouvoir le développement durable en Afrique. Il est important de coordonner les initiatives prises par les Nations Unies et celles prises individuellement par les pays donateurs afin d'en garantir le succès. Dans ce cadre, nous souhaitons voir se développer des initiatives pratiques en réponse aux propositions du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies contenues dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, en particulier pour le règlement de la question de l'endettement.

Notre conviction en Tunisie de l'importance des groupements économiques et géographiques dans le monde d'aujourd'hui pour faire face à la mondialisation et assurer l'adaptation aux mutations du monde que nous vivons nous incite à poursuivre sérieusement et avec détermination nos travaux avec nos frères des pays maghrébins pour parachever l'édification de l'Union du Maghreb arabe, qui demeure pour nous un choix stratégique constant et qui constitue une aspiration des peuples de la région, en vue de réaliser ses objectifs de progrès, d'interdépendance et d'intégration. Ce choix se consolide par les démarches de notre pays tendant à établir un espace euroméditerranéen servant de cadre pour la coopération entre les pays riverains de la Méditerranée, ainsi que pour leur solidarité et pour un dialogue socioculturel sur la base des nobles valeurs et des principes élevés auxquels nous croyons.

Au Moyen-Orient, région où persiste un conflit depuis un demi-siècle, la paix, qui demeure l'espoir des peuples de

cette région et du monde entier, rencontre des difficultés malgré les efforts internationaux déployés particulièrement depuis le début des années 70. Il ne fait pas de doute qu'une paix globale, juste et durable est seule à même de consolider les fondements de la stabilité et de la sécurité, et de permettre à toutes les parties dans la région d'orienter leurs ressources et potentialités vers la promotion du développement de leurs pays et assurer à leurs peuples un digne niveau de vie.

La Tunisie a suivi avec satisfaction les nouveaux développements survenus suite à la signature de l'Accord de Sharm el-Sheikh, qui a créé un nouveau climat encourageant augurant la réactivation du processus de paix sur la base de l'application fidèle et scrupuleuse de tous les engagements et accords. Nous souhaitons vivement que les négociations sur le statut définitif puissent aboutir au règlement des questions essentielles, et en premier lieu, la consécration de tous les droits nationaux du peuple palestinien, notamment son droit légitime à la création de son État indépendant sur son sol, avec Jérusalem comme capitale.

Partant de cette constante position de principe qui constitue une assise du processus de paix, et désireuse de voir ce processus réussir sur tous ses volets, la Tunisie souligne l'importance de la reprise des négociations sur les volets syrien et libanais au point où elles se sont arrêtées, et la nécessité du retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et du Sud-Liban, en application des résolutions pertinentes des Nations Unies et sur la base du principe terre contre paix; autrement dit, paix et occupation ne peuvent aller de pair.

Concernant l'affaire Lockerbie, la Tunisie exprime sa satisfaction suite aux récents événements positifs auxquels elle a contribué, aux côtés des auteurs d'autres initiatives de bonne volonté. Elle réitère son appel à l'accélération de la levée définitive de l'embargo imposé au peuple libyen frère.

S'agissant de la question de l'Iraq, la Tunisie réitère son appel en faveur d'un règlement pacifique dans le cadre de la légitimité internationale. Elle appelle à la conjugaison des efforts de la communauté internationale pour mettre un terme aux souffrances du peuple iraquien et permettre aux peuples de la région d'orienter leurs efforts vers le développement, la coopération et la création des conditions nécessaires à la stabilité. Partant de ce principe, la Tunisie, qui a toujours plaidé pour le respect de la légalité internationale, souhaite un règlement rapide de toutes les questions humanitaires consécutives à cette tragédie, et en premier lieu, la question des Koweïtiens prisonniers de guerre, ou portés

disparus, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Concernant la question des trois îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa, la Tunisie réaffirme son soutien au règlement de ce différend entre les Émirats arabes unis et l'Iran par des moyens pacifiques, soit par le dialogue direct, soit en portant l'affaire devant la Cour internationale de Justice, au cas où le dialogue direct s'avérait inopérant.

La communauté internationale a concentré son attention au cours de ces derniers mois sur la question du Timor oriental où de graves événements se sont déroulés. Nous avons salué la résolution 1264 (1999) à cet égard et nous espérons que l'exécution de cette résolution permettra au peuple du Timor oriental d'exercer l'autodétermination et maintiendra en même temps la sécurité dans la région tout en préservant l'intégrité et la souveraineté de l'Indonésie. Nous saluons le courage que celle-ci a manifesté en faisant droit aux vœux du peuple du Timor oriental et de la communauté internationale. Nous pensons qu'un règlement définitif de cette question doit intervenir dans un climat de conciliation entre toutes les parties concernées, et avec l'appui et la bénédiction de la communauté internationale.

Pour ce qui est du troisième axe, l'un des phénomènes les plus importants de cette fin de siècle est la mondialisation grandissante qui domine divers aspects socioéconomiques de notre vie et qui, bien qu'elle ait permis de créer quelques opportunités dans le domaine du développement économique, risque, si elle n'est pas bien maîtrisée, d'entraîner davantage de déséquilibres dans les relations internationales et les modes de développement. La communauté internationale est appelée à se pencher avec persévérance et détermination sur les défis de la mondialisation, ce qui nécessite la manifestation d'une volonté politique de la part de tous et la réalisation des engagements pris notamment dans le cadre des grandes conférences internationales des Nations Unies.

Le suivi et la mise en oeuvre des recommandations des conférences internationales nous paraissent très importants. À cet effet, nous exprimons notre satisfaction face à la poursuite des travaux des comités préparatoires des deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale chargées d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de Beijing sur les questions des femmes et de la famille, et du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social, prévues en juin, à New York et Genève respectivement. Toutefois, nous notons avec préoccupation qu'en dépit des efforts faits aux Nations Unies, qui considè-

rent l'élimination de la pauvreté comme une question prioritaire, l'objectif convenu au Sommet de Copenhague pour accroître la part de l'aide publique au développement à 0,7 % du produit national brut des pays développés ne s'est pas encore concrétisé.

Cette situation nécessite des actions internationales destinées à assurer une solidarité que nous considérons comme un devoir et un lien essentiel entre les peuples. À cet effet, nous rappelons l'appel récent de S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, président de la République tunisienne, à tous les dirigeants du monde et aux diverses institutions de l'ONU et internationales pour la création d'un fonds mondial de solidarité. L'objectif de ce fonds serait de collecter des dons et contributions volontaires en vue de les investir pour la lutte contre la pauvreté et le développement des régions les plus misérables dans les diverses régions du monde, notamment dans les pays les plus pauvres qui connaissent diverses tragédies et crises. Notre pays s'efforcera, par ses contacts avec des pays amis et frères, et au sein des Nations Unies et d'autres organisations internationales, de rassembler l'appui nécessaire à ce noble projet humanitaire et à l'élaboration des conditions requises pour qu'il voie le jour dans les meilleurs délais. Cela nous permettrait de mieux répondre à nos options et engagements, qui jouissent de l'appui de la communauté internationale et qui sont visés dans les recommandations des diverses conférences internationales.

Nous comptons également sur les institutions des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour le développement), l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres institutions qui, compte tenu de leur rayonnement, leur expérience et leur intérêt dans la lutte contre la pauvreté, peuvent contribuer efficacement à la création rapide de ce fonds.

L'année 1999 représente un nouveau jalon sur la voie de la consolidation du processus démocratique en Tunisie. Elle sera marquée par des élections présidentielles et législatives pluralistes sur la base d'une transparence absolue et d'une honnête liberté de choix pour les citoyens, dans le cadre de la liberté et du respect de la loi. La Tunisie a entrepris un programme de réformes substantielles au cours des 12 dernières années dans différents domaines, après avoir remis de l'ordre dans ses affaires intérieures en amendant la Constitution, pour y inclure une consécration du pluralisme politique ouvrant le champ au multipartisme, en éliminant les tribunaux d'exception et en modifiant ses

lois pour les rendre conformes aux conventions et traités internationaux dans le domaine des droits de l'homme, que la Tunisie a été l'un des premiers pays à ratifier.

Dans le même esprit, la Tunisie s'efforce depuis longtemps de promouvoir la liberté de la femme et l'égalité des sexes. Elle publie une revue spéciale sur les droits de l'enfant et a promulgué une loi sur les soins aux personnes âgées, handicapées et autres catégories vulnérables. Toutes ces réformes consacrent que la Tunisie à une vision globale de tous les aspects relatifs aux droits de l'homme et confirment notre ferme conviction dans l'universalité de ces principes.

La création de nombreuses organisations multilatérales, notamment les Nations Unies, représente l'acquis le plus important de la communauté internationale durant ce siècle. Grâce à l'édifice institutionnel solide dans lequel notre Organisation tient une place privilégiée, les règles régissant les relations entre États ont été codifiées et des objectifs, programmes et plans communs ont été élaborés en vue de traiter des problèmes qui se posent au plan international.

En dépit des succès et acquis dans ce domaine, plusieurs faiblesses persistent dans les relations internationales et de nouveaux dangers et déséquilibres sont apparus. Dans le cadre de tous les changements qui ont eu lieu, l'Organisation reste l'instance idéale et le refuge pour l'élaboration de stratégies collectives et les actions destinées à relever les défis.

Nous pensons que le Sommet du millénaire, qui aura lieu au cours de la prochaine cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, constitue une occasion idéale que la communauté internationale devrait pleinement rentabiliser en évaluant ses acquis et se tracer, sur la base de ces acquis, la voie lui permettant d'entrer de plein pied et avec confiance dans le nouveau millénaire. Ce sommet sera également une occasion historique pour les chefs d'État et de gouvernement pour débattre de cette question.

À cet égard, nous pensons que l'Organisation doit pouvoir disposer de tous les moyens nécessaires pour jouer un rôle effectif dans les relations internationales. Réformer l'Organisation et ses diverses structures sur la base des développements qui ont eu lieu, et un impératif pour en assurer la vitalité. Parmi les tâches urgentes qui s'imposent aux États Membres aujourd'hui, il y a la réforme du Conseil de sécurité afin de refléter les profonds changements internationaux, assurer une représentation mondiale de cet organe vital et consacrer les principes de transparence et de démocratie dans ses méthodes de travail.

Nous devons affirmer à nouveau que nous attendons de la réforme du Conseil de sécurité qu'elle aboutisse à une satisfaction des demandes des pays en développement, notamment des pays africains, d'avoir une représentation permanente au Conseil de sécurité, qui leur permette de contribuer aux tâches et responsabilités incombant à cet organe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, je voudrais réitérer la pleine fidélité de la Tunisie aux buts et principes de Nations Unies, et son engagement total d'observer toutes les dispositions de la Charte : ce sont des buts et des principes qu'elle a adoptés et traduits dans la pratique en en faisant des fondements constants de sa politique étrangère. La Tunisie est un État épris de paix et de justice. Depuis son admission à l'ONU, elle s'est efforcée sans relâche et à tous les niveaux de contribuer dans la mesure de ses moyens au renforcement des fondements de la paix et de la sécurité internationales. Elle n'épargne aucun effort pour encourager le dialogue et la négociation comme moyens appropriés du règlement des conflits et des crises. Elle participe depuis le début des années 60 aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et contribue actuellement à trois d'entre elles. En juin dernier, la Tunisie a signé avec les Nations Unies un accord prévoyant de placer, en cas de besoin, des forces tunisiennes, à la disposition de l'Organisation.

La Tunisie n'épargne aucun effort pour contribuer à toutes les initiatives de promotion de la coopération, de la solidarité et de la compréhension entre les peuples et les États. C'est la voie qu'elle s'est choisie et qu'elle a la ferme intention de poursuivre, si vous faites à notre pays l'honneur de l'élire à un siège non permanent au Conseil de sécurité auquel elle est candidate pour la période 2000-2001, avec le plein appui du Groupe des États africains frères et d'autres groupes et de pays amis. Nous attendons votre appui à tous afin que mon pays puisse continuer avec tous les États amis que vous représentez, pour la promotion des buts et principes de la Charte.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, S. E. M. Vartan Oskanian.

M. Oskanian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord féliciter le Président à la suite de son élection. Je suis sûr que sa compétence et la riche expérience qu'il a acquises durant sa brillante carrière diplomatique seront garantes du succès des travaux de cette session. Je voudrais également rappeler la précieuse contribution de son prédécesseur, M. Operti, aux travaux de la précédente session.

Et je souhaite une chaleureuse bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga qui viennent de devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Alors que le XXe siècle touche à sa fin, il est évident que tous les pays du monde — développés, en développement et en transition — seront sensiblement touchés par la mondialisation. Une spécialisation accrue et l'élargissement des marchés par le commerce, une plus grande division du travail et une répartition plus efficace et diversifiée des ressources financières devraient accroître la productivité globale et améliorer les niveaux de vie. Toutefois, aucun pays ne bénéficiera de cette tendance de façon spontanée et automatique. Les grandes tâches pour les gouvernements sont aujourd'hui le développement et l'exercice de politiques saines et d'ajustements structurels adéquats pour relever les défis et bénéficier des chances qu'offre la mondialisation. Alors qu'une planification économique intérieure saine et des réformes sont décisives pour répondre aux défis de la mondialisation, la coopération régionale et les processus d'intégration sont essentiels pour maximiser les avantages et opportunités qui émergent.

Nous, en tant que pays, et la région dans son ensemble, essayons de nous adapter aux différentes contraintes des transformations économiques, culturelles et politiques de l'ère postsoviétique. Il est clair que ces problèmes peuvent créer des tensions dans les relations tant au sein des États qu'entre eux. L'Arménie ne considère pas que la région — ni elle-même — soient condamnées en permanence à la marginalisation. Elle pense plutôt qu'une coopération étroite dans la région dans les domaines politique, économique ou de la sécurité, permettrait d'instaurer une stabilité et une prospérité durables sur la base de valeurs solides et communes qui se font jour. La coopération dans le cadre d'initiatives économiques régionales, telles que le programme de transport transeuropéen de pétrole et de gaz (INOGATE) et le Couloir de transport Europe-Asie via le Caucase (TRACECA), est fondamentale. L'Arménie est sincèrement disposée à coopérer dans ce domaine, même si nous devons hélas dire que les blocus imposés contre l'Arménie par la Turquie et l'Azerbaïdjan constituent un obstacle majeur à cette coopération. Il est clair que le grand potentiel de la région ne peut être pleinement rentabilisé si l'on essaie d'isoler l'une de ses composantes. Ces tentatives sont vouées à l'échec et auront des répercussions négatives sur tous les pays intéressés dans la région.

La Coopération économique de la mer Noire est un autre mécanisme qui pourrait contribuer au développement économique de la région. Les activités de la Banque de

commerce et de développement de la mer Noire, qui a été récemment créée, contribueront beaucoup à la mise en oeuvre des projets élaborés par les États membres de la Coopération économique de la mer Noire. À cet égard, l'Arménie appuie pleinement l'octroi à la Coopération économique de la mer Noire du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

Jeune république en transition sortie d'un long cauchemar d'État totalitaire à parti unique pour passer à une société démocratique ouverte à marché libre, l'Arménie doit en même temps consolider ses structures d'État, faire progresser son économie et régler le conflit du Haut-Karabakh. Elle doit agir sur ces trois fronts en même temps, car il sont en fait interdépendants. Avant tout, l'Arménie doit veiller à ce que la population du Haut-Karabakh continue de jouir de la sécurité sur ses propres terres. La vulnérabilité et l'insécurité que nous nous souvenons avoir récemment connues font qu'il est impossible pour un Arménien, où qu'il soit, d'accepter rien de moins que le droit inaliénable du peuple du Haut-Karabakh à ne pas être asservi, à ne pas être dominé et à ne pas être soumis. L'Arménie le comprend et s'engage activement à rechercher dans toutes les instances possibles un règlement du conflit l'opposant à l'Azerbaïdjan qui permettrait de parvenir à la paix sans remettre en question les droits légitimes durement gagnés de notre propre peuple à vivre dans la sécurité, la dignité et la liberté.

Depuis 1992, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a joué un rôle capital dans le processus de recherche d'une solution pacifique au conflit du Haut-Karabakh. Nous avons participé activement, à travers les diverses permutations du processus de Minsk, à la définition des éléments d'une paix et d'une stabilité durables dans la région de la Transcaucasie. L'Arménie est déterminée à procéder à toute tentative possible et crédible pour régler les conflits qui se prolongent dans la région. Elle est disposée à examiner toutes les possibilités d'entretenir des relations pacifiques avec tous ses voisins, des relations fondées sur la reconnaissance et le respect mutuels.

L'OSCE, par le biais des Coprésidents du Groupe de Minsk, tente de concilier des principes apparemment incompatibles. Nous avons toujours été opposés à une orthodoxie étroite, nous avons toujours préconisé une approche plus souple. C'est donc avec intérêt que l'Arménie et le Haut-Karabakh ont accueilli le projet de proposition présenté par les Coprésidents du Groupe de Minsk au cours de leur dernière visite dans la région. Mon gouvernement, ainsi que les autorités du Haut-Karabakh, ont considéré cette formulation des Coprésidents comme un effort plus réaliste pour

essayer d'examiner la question épineuse du statut du Haut-Karabakh en faisant le moins de tort possible à l'une ou l'autre des revendications concurrentes.

En fait, nous devons établir une distinction entre la stabilité et le maintien forcé du statu quo. Il n'est ni sage ni viable à long terme de mettre les deux en conflit. Dans la vie politique, un statu quo n'est jamais permanent par nature, et une politique de stabilité qui soit viable exige un mécanisme lui permettant de suivre un processus dynamique et évolutif de gestion du changement. Le statu quo est confronté à de nouveaux défis dynamiques, nous ne devons pas agir avec timidité au moment de relever ces défis avec créativité et objectivité afin de concevoir des réponses qui s'adaptent mieux à la situation au lieu de se laisser bercer dans un statu quo confortable, qui nous échappe pourtant dangereusement.

Tout comme l'Arménie défend actuellement le droit du peuple du Haut-Karabakh à l'autodétermination par des moyens pacifiques, nous sympathisons également avec les revendications légitimes d'autodétermination dans d'autres parties du monde. L'Arménie a salué le courage du Gouvernement indonésien lorsqu'il a annoncé l'organisation d'un référendum sur l'indépendance du Timor oriental. Aujourd'hui nous sommes préoccupés par les faits récemment survenus, mais nous espérons que les résultats de la consultation populaire seront pleinement respectés. Nous saluons aussi le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans l'organisation et la supervision de la consultation populaire.

L'Arménie se félicite également de l'évolution positive récemment intervenue dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien sera pleinement réalisé, ce qui permettra d'instaurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient.

La dernière décennie du XXe siècle a été marquée par de grandes réalisations dans le domaine du désarmement et du contrôle mondial et régional des armements, et il reste encore beaucoup à faire. Au niveau mondial, cela signifie qu'il faut examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en l'an 2000; achever le travail du Groupe spécial de la Convention sur les armes biologiques relatif à un protocole concernant le respect des dispositions convenues et la vérification; éliminer totalement les stocks existants d'armes chimiques et assurer l'universalité du régime de la Convention sur les armes chimiques. De même, au niveau régional, nous accordons beaucoup d'importance à la conclusion positive du processus d'adaptation du Traité

sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui sera signé par les chefs d'État au sommet de l'OSCE au mois de novembre. Nous sommes convaincus que le Traité ainsi adapté contribuera beaucoup au renforcement de la sécurité européenne.

Tout en poursuivant ses politiques nationales, l'Arménie a décidé d'appuyer en priorité les efforts internationaux en vue d'assurer la paix et la stabilité dans le monde. Nous croyons que notre pleine participation aux travaux de la Conférence du désarmement nous permettra d'apporter de nouvelles contributions aux questions du contrôle des armes et du désarmement. Nous espérons que les membres appuieront l'Arménie dans son désir de devenir membre à part entière de la Conférence du désarmement.

L'Arménie se félicite de l'initiative de tenir le sommet du millénaire. À la veille du nouveau millénaire, il importe que les chefs d'État et de gouvernement examinent les tâches que l'Organisation des Nations Unies va entreprendre pour assurer la paix et la sécurité dans le monde. Convaincue que l'Organisation des Nations Unies devrait jouer le rôle de chef de file dans l'élaboration d'une stratégie internationale contre la criminalité, l'Arménie appuie l'idée de tenir à Vienne en l'an 2000 le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Nous demandons l'adhésion du plus grand nombre possible de pays aux conventions universelles contre le terrorisme et nous appuyons la proposition russe concernant une convention des Nations Unies pour lutter contre les actes de terrorisme nucléaire. De même, l'Arménie appuie l'initiative d'organiser en l'an 2000 une conférence ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre le terrorisme.

Le 1er octobre, l'Arménie signera le Statut de la Cour pénale internationale, devenant ainsi le quatre-vingt-septième État à le faire.

Le maintien de la paix internationale est l'une des fonctions les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies. Les défis auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui sont divers et complexes. Ceci est particulièrement vrai de la réforme du Conseil de sécurité, étant donné que le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde dépend d'un Conseil de sécurité qui fonctionne efficacement. Les résolutions du Conseil de sécurité, y compris celles ayant trait aux opérations de maintien de la paix, devraient être impartiales et universelles et refléter une approche commune à l'égard des conflits, fondée sur des

principes et des critères internationalement acceptés. Un moyen de renforcer le rôle et la fonction du Conseil de sécurité est de veiller à ce que les Membres de l'Organisation des Nations Unies soient représentés de façon équitable dans cet organe, conformément à l'égalité souveraine des États et à d'autres dispositions pertinentes de la Charte, et de rendre ses travaux plus transparents. On pourrait parvenir à une représentation plus équitable au Conseil de sécurité en augmentant le nombre de ses membres compte tenu de l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation.

Après ces brèves observations sur des questions concernant la situation actuelle de l'Arménie, son statut de Membre à l'ONU et les problèmes en suspens relatifs au conflit au Haut-Karabakh, j'aimerais passer à une phase de réflexion. Nous sommes le plus souvent si préoccupés par les crises immédiates que les problèmes persistants, chroniques et fondamentaux ne reçoivent pas notre pleine attention.

En cette fin de siècle et de millénaire, au seuil d'une ère nouvelle, ce serait manquer d'honnêteté que de ne pas reconnaître une certaine déception, une certaine tristesse de constater qu'en tant que collectivité, qu'en tant que communauté des nations, nous n'avons pas été aussi loin que les populations du monde entier l'auraient souhaité. Je suis certain que nous ne sommes pas les seuls à être déçus alors que nous constatons, en faisant le bilan des 10 dernières années, que les espoirs de 1989 ne se sont pas pleinement concrétisés : le Rwanda, le Kosovo et le Timor oriental se situent, historiquement parlant, dans le présent.

Ce n'est pas l'absence de chartes, de conventions ou de déclarations universelles qui est à l'origine des événements tragiques et des actes meurtriers qui sont commis, souvent par des États, parfois même au nom de ces chartes, conventions ou déclarations. Après la Seconde Guerre mondiale et après la fin de la guerre froide, on aurait pu s'attendre à une diminution des manifestations organisées d'inhumanité de l'homme envers l'homme, des guerres fratricides entre citoyens et des tentatives faites par les États d'exterminer une partie de leur propre population. Mais de toute évidence, les expériences les plus récentes nous apportent la preuve que la persécution de civils innocents, pour nulle autre raison que leur origine ethnique ou nationale, ou leur religion, continue de plus belle.

L'Arménie et les Arméniens ont vécu une histoire unique qui leur permet d'interpréter ces événements. Nous notons qu'on n'a jamais autant fait référence au terme de «génocide», dans un continent après l'autre, et cela nous rappelle notre propre expérience tragique en tant que victi-

mes d'un génocide au début de ce siècle. Il est triste mais vrai que le génocide des Arméniens, qui a commencé en 1915, a ouvert ce siècle d'horreurs. Nous sommes convaincus que rien ne contribue tant à la répétition des horreurs que la réticence manifestée par ceux qui en sont les complices à dire la vérité, voire leur refus de le faire. Nier la réalité du mal ou la dépeindre de manière à en faire un phénomène relatif et banal a beaucoup contribué à montrer le mal sous le simple aspect d'un événement de caractère politique pour manipuler, tromper et induire en erreur au nom de la «realpolitik».

En Arménie, notre démocratie et notre prospérité future dépendent de la venue hypothétique d'un moment où, grâce à la paix, le Caucase remplira ses promesses et deviendra une région de coopération entre voisins et de croissance économique. Sans stabilité politique régionale, les perspectives économiques régionales demeurent fragiles pour tous les pays du Caucase. Et il ne saurait y avoir de stabilité politique si les besoins en matière de sécurité et les aspirations des peuples de la région ne sont pas satisfaits.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Gabon, S. E. M. Jean Ping.

M. Ping (Gabon) : Monsieur le Président, la délégation gabonaise est heureuse de vous adresser, par ma voix, ses sincères et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au-delà de l'hommage ainsi rendu à votre pays, cette élection est le témoignage éloquent de vos qualités tant personnelles que professionnelles. Il n'est nullement besoin de rappeler que vous êtes l'un des principaux et dignes artisans de l'indépendance de la Namibie. Aujourd'hui, l'honneur vous revient de présider la dernière session de notre Assemblée en cette fin de siècle et de conduire l'ONU vers le nouveau millénaire. Laissez-moi d'ores et déjà vous assurer de l'entière et parfaite collaboration de la délégation gabonaise.

À votre prédécesseur, S. E. M. Didier Operti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, j'exprime ma profonde reconnaissance pour le travail accompli durant son mandat.

Je voudrais aussi féliciter le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour les initiatives et les actions qu'il a eues à mener en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde.

Enfin, que les trois nouveaux États Membres, Kiribati, Nauru et les Tonga, qui viennent d'intégrer la grande famille des Nations Unies, trouvent également ici l'expression de mes vives félicitations.

Je reste convaincu que les présentes assises nous permettront d'entreprendre une réflexion commune sur les défis de plus en plus complexes que notre organisation devra relever afin de créer les conditions nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'au développement économique et social.

Nous entrons dans une grande période de transition marquée par la fin d'un siècle et le commencement d'un autre. Dès lors, il est plus que nécessaire que la communauté internationale veille à ce que le nouveau millénaire soit épargné des fléaux qui minent l'humanité.

En ce siècle finissant, le monde connaît une brusque accélération de l'histoire et une profonde métamorphose sous les effets conjugués de l'explosion des technologies nouvelles, de l'expansion des échanges et de la montée vertigineuse du rôle des marchés. Cette métamorphose, qui touche à tous les aspects de la vie des peuples, est aujourd'hui d'une portée telle qu'aucune nation ne saurait échapper à son influence.

Mais toutes les nations ne sont malheureusement pas logées à la même enseigne. Certaines accumulent sans cesse progrès et prospérité tandis que d'autres semblent vouées à une misère sans fond. Je pense notamment aux pays africains qui, à la différence du reste du monde, ne tirent pas encore avantage des profondes mutations de la planète et n'ont même pas accès à la prospérité partagée tant annoncée. Je pense aussi à ce milliard et demi d'hommes et de femmes qui vivent à travers la planète avec moins d'un dollar par jour; à ce milliard d'adultes incapables de lire ou d'écrire. Je pense aux 300 millions d'Africains qui survivent dans un état de pauvreté absolue à la périphérie du village planétaire.

Il convient d'ajouter à ce sombre tableau, le lourd fardeau de la dette qui étouffe nos économies, compromet toute amorce de développement et nous réduit au rang d'esclaves des temps modernes, à la merci du bon vouloir de nos créanciers.

Les ressources budgétaires allouées pour payer les obligations de la dette extérieure obèrent tous les efforts visant la satisfaction des besoins élémentaires de nos populations. Il est donc impératif que le problème récurrent de la dette soit apprécié, non seulement à travers des indica-

teurs socio-économiques, mais également en tenant compte des efforts que déploie un État pour lutter contre la pauvreté.

Le Gouvernement gabonais, tout en saluant la récente initiative prise à Cologne par le Groupe des Sept et la Russie, tendant à effacer la dette des pays les plus lourdement endettés, marque néanmoins sa déception sur le fait que les critères d'éligibilité de ces pays soient si restrictifs. Car la dette, faut-il le rappeler, constitue à l'instar de la pauvreté, une menace permanente contre la stabilité de nos États. Dès lors, la lancinante question de la dimension planétaire qui se pose à tous est de savoir comment tirer individuellement et collectivement profit de la prodigieuse prospérité globale actuelle et de la fabuleuse accumulation de richesses engendrées par la mondialisation, pour notamment, faire reculer de façon substantielle la pauvreté entre les nations et en leur sein.

Ainsi que l'a déclaré récemment le Ministre allemand Fischer,

«L'Afrique ne doit pas sortir perdante de la mondialisation. Les pays riches du Nord ont un devoir, mais aussi un intérêt à aider leurs voisins plus pauvres de l'hémisphère Sud à saisir les chances que la mondialisation leur offre et à leur permettre de participer de façon plus équitable à l'économie mondiale.»

Mon pays pense donc que le temps est venu pour que la communauté internationale s'attaque sérieusement au problème incontournable de l'éradication de la pauvreté, tout au moins dans sa forme extrême. Nous partageons la ferme conviction que notre Organisation devrait favoriser, selon les termes de la Charte,

«le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social».

Ce sera le premier pas vers l'élimination des déséquilibres qui sont une des causes profondes de nombreux conflits à travers le monde. Car un monde où certains progressent alors que d'autres régressent porte en lui les germes de sa propre instabilité. Pussions-nous donc évoluer vers une conception de la notion de sécurité, centrée cette fois non plus sur la sécurité des nations uniquement, mais surtout sur le bien-être des peuples car c'est la condition *sine qua non* pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et réaliser la transition d'une culture de guerre à une culture de paix.

Il existe de réels motifs d'inquiétude pour la paix et la stabilité dans le monde. La tâche de maintien de la paix et de la sécurité internationales assignée à notre Organisation, est mise à rude épreuve par l'éclatement et la persistance de nombreuses crises. À cet égard, l'Afrique est devenue le principal théâtre de ces crises aux effets dévastateurs avec leur cortège de victimes, de réfugiés et de personnes déplacées.

En dépit de cette situation déplorable, nous enregistrons quelques signes encourageants concernant le rétablissement de la paix dans certaines sous-régions de l'Afrique. La récente signature de l'Accord de paix par toutes les parties au conflit, y compris l'ensemble des mouvements rebelles en République démocratique du Congo, ouvre désormais la voie à un règlement définitif de ce conflit. Nous exhortons toutes les parties à traduire dans les faits la volonté qu'elles ont manifestée en signant l'Accord de Lusaka, le 10 juillet 1999. Il est maintenant urgent que la communauté internationale et particulièrement le Conseil de sécurité prennent, sans tergiversations, les dispositions nécessaires pour la mise en oeuvre intégrale de cet Accord.

En République du Congo voisine, les autorités ont encore récemment exprimé leur disposition à dialoguer avec l'opposition. En écho, cette opposition a également fait savoir son intention de participer à un dialogue intercongolais en vue de parvenir à une paix durable.

Les récents Accords de Lomé sur la Sierra Leone, sont également un signe porteur d'espoir pour le retour définitif de la paix dans ce pays.

S'agissant du Moyen-Orient, mon pays se réjouit de la reprise du processus de paix et exhorte à une application complète des Accords de Wye Plantation et au respect intégral des accords signés dans le passé.

Mais tous ces progrès ne sauraient nous faire oublier que des efforts importants restent encore à accomplir en Angola du fait du refus de l'UNITA d'appliquer les accords de Lusaka.

De même, le différend frontalier qui oppose l'Éthiopie à l'Érythrée, au-delà des perspectives qui se dessinent, demeure d'une brûlante actualité.

Concernant la Somalie, selon le dernier rapport du Secrétaire général, ce pays demeure, hélas, sans institutions étatiques. Le temps est venu de le réintégrer dans le concert des nations.

De nos jours, la garantie d'une paix et d'une sécurité durables est une affaire collective. Bien que la responsabilité principale du maintien de la paix incombe au Conseil de sécurité, il est bon que l'ONU, conformément au Chapitre VIII de la Charte, encourage le développement de mécanismes régionaux de maintien de la paix et de la sécurité. En Afrique centrale, des avancées significatives ont été enregistrées en faveur de la prévention et de la gestion des crises dans le cadre du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. La mise en place du mécanisme d'alerte rapide et la création du conseil supérieur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale en sont de parfaites illustrations.

Il convient également de mentionner l'organisation au Gabon, au cours du premier semestre de l'an 2000, d'exercices militaires conjoints de simulation des opérations de maintien de la paix entre les États membres du Comité. En outre, en prévision des exercices militaires qui seront organisés au Gabon dans le cadre du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, un séminaire diplomatique-militaire s'est tenu à Libreville en juin 1999, avec la participation de 51 pays et organisations internationales.

Au cours des dernières semaines, le Conseil de sécurité a tenu des débats publics sur des thèmes vitaux tels que les enfants et les civils dans les conflits armés et, il y a cinq jours, j'ai eu l'honneur de participer à un autre débat public du Conseil de sécurité sur les armes de petit calibre. Cette dernière question s'inscrit dans le prolongement des efforts de l'ONU à oeuvrer pour un désarmement complet. En effet, la circulation illicite des quantités massives d'armes légères et d'armes de petit calibre dans le monde constitue un frein au développement et une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales. Les caractéristiques de ces armes contribuent hélas, à alimenter le triste phénomène, largement dénoncé, de l'utilisation des enfants comme combattants dans les nombreux conflits qui éclatent çà et là dans le monde. Il en va de même pour le grand banditisme.

En tout état de cause, on ne peut envisager un monde en paix si la communauté internationale ne se mobilise pas activement pour aider les pays en développement à sortir du cercle vicieux sous-développement-violence-sous-développement. Si jusque-là, la bonne fortune nous a toujours épargné les affres de la guerre, le Gabon n'est pas pour autant à l'abri des contrecoups des conflits armés qui endeuillent certains de nos voisins. Comme il est clairement indiqué dans la résolution 1208 (1998) du Conseil de sécurité, les pays d'asile payent un lourd tribut pour leur solidarité avec les populations chassées de leur foyer d'origine par les

combats. Les conséquences de l'afflux des réfugiés sur la sécurité, l'environnement et l'économie du pays hôte sont parfois incalculables, eu égard surtout à la présence de combattants parmi les réfugiés pouvant servir de prétexte à des incursions de troupes belligérantes dans le territoire du pays d'accueil.

Cela dit, bien que vivant en paix et n'ayant jamais connu de guerre ni intérieure ni interétatique, le Gabon supporte néanmoins sa part du fardeau de la guerre. De ce fait, il est confronté à des explosions de flux migratoires entraînant de graves perturbations intérieures. Il a accueilli tout récemment près de 50 000 réfugiés.

Face à l'ampleur de cette situation à laquelle mon pays n'était pas préparé, le Président de la République gabonaise a réuni, le 11 août dernier, un mini-sommet à Libreville auquel ont pris part plusieurs de ses pairs de la sous-région. Ce sommet a examiné les possibilités d'une meilleure prise en charge par les Africains eux-mêmes, avec le soutien de la communauté internationale, des problèmes des réfugiés et des personnes déplacées.

À cette occasion, le Président Bongo a proposé la création d'une cellule africaine d'intervention humanitaire d'urgence. Je lance ici un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle apporte une plus grande assistance aux réfugiés africains. Nous souhaitons vivement un programme d'urgence visant à soulager leur souffrance et à faciliter leur retour dans leur pays d'origine. La communauté internationale, qui l'a déjà fait ailleurs, en a les moyens.

Je voudrais également saisir l'occasion qui m'est offerte pour rendre un vibrant hommage à Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui, dans l'action internationale en faveur du Kosovo, a sensibilisé la communauté internationale sur la situation particulière des réfugiés africains.

Abordant à présent la question du développement, je voudrais le faire, pour l'essentiel, à la lumière de l'expérience gabonaise. À l'instar des autres pays africains, la situation socioéconomique du Gabon est précaire. Je voudrais donc sortir des « clichés » qui font de mon pays un « émirat africain » en raison de ses potentialités en matières premières, au point que nous sommes aujourd'hui le seul pays au sud du Sahara que les institutions financières et monétaires internationales classent parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Par suite, elles lui interdisent l'accès aux guichets à conditions souples pour ses emprunts et pour le traitement de sa dette.

Pourtant, l'indicateur du développement humain, l'IDH, qui nous place à la 124e position, montre bien que le Gabon est dans une situation semblable à celle des autres pays africains. C'est pourquoi nous avons entrepris toutes les réformes structurelles nécessaires à notre arrimage à l'économie mondiale et à notre intégration sous-régionale et régionale. C'est ainsi que nous avons libéralisé notre économie, notamment en levant les restrictions et les barrières tarifaires et non tarifaires et en instaurant une réforme fiscal-douanière. Nous avons privatisé les principales entreprises parapubliques afin d'augmenter leur efficacité et leur compétitivité. Nous avons mis en place un nouvel environnement juridique et institutionnel stable, propice à l'investissement et favorable à l'épanouissement du secteur privé. Nous avons créé des dispositifs efficaces de coopération et d'intégration régionale au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Le décor est ainsi planté, mais les acteurs, c'est-à-dire les investisseurs, tardent toujours à entrer en scène. Les investissements directs étrangers ont en effet jusqu'ici évité systématiquement le continent.

Nous croyons cependant que l'économie mondiale gagnerait à crédibiliser l'immense marché potentiel de l'Afrique, qui avoisinera bientôt un milliard de consommateurs dans un continent qui regorge de pétrole, d'or, de diamants et d'autres matières premières nécessaires aux industries du Nord.

Les instances dirigeantes de mon pays se sont attachées à promouvoir la démocratie et les institutions qui la garantissent, ce qui explique toutes les évolutions politiques que nous avons connues et que nous vivons, faisant du Gabon un exemple de transition sans heurt d'un régime à parti unique vers le pluralisme politique.

C'est dans ce cadre que se sont déroulées tout récemment dans mon pays, en présence d'observateurs internationaux et pour la deuxième fois depuis l'avènement du pluralisme politique, des élections présidentielles libres et transparentes. Le Président de la République, El Hadj Omar Bongo, a été réélu dans un contexte politique et social apaisé, gage de la légitimité démocratique.

La démocratie, qui a pour corollaire la bonne gouvernance, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, constitue le maillon essentiel de la transition vers une culture de paix. Une paix durable est, en effet, la condition préalable de l'exercice de tous les droits et devoirs de l'être

humain, c'est l'irremplaçable terreau où doivent germer le développement et la démocratie.

Il appartient donc au système des Nations Unies et aux États Membres de faire en sorte que ces buts et principes qui nous sont chers soient une réalité pour tous dans le nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Allan Cruickshank, Ministre des affaires étrangères, du tourisme et de l'information de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Cruickshank (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour féliciter M. Theo-Ben Gurirab, à la suite de son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que grâce à sa vision et à son dynamisme, les travaux de cette session seront couronnés de succès.

Je voudrais également remercier M. Didier Operti pour la manière efficace et compétente avec laquelle il a dirigé les travaux de la précédente session. Notre reconnaissance va également au Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont les peuples des Caraïbes apprécient tant la vision et la compétence de gestionnaire qu'il démontre à la tête de l'ONU, au moment où l'Organisation fait face à une situation financière délicate et doit répondre à davantage de sollicitations avec moins de ressources. Je voudrais l'assurer de l'appui et de la coopération continus du Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Je voudrais également m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga, qui viennent de devenir membres de la famille des Nations Unies. Leur admission renforce le caractère universel de l'Organisation.

Je présente mes condoléances aux familles des victimes des tremblements de terre en Turquie, en Grèce et récemment, en République de Chine à Taiwan. Je réitère l'expression des sentiments de sympathie déjà transmis au Gouvernement et au peuple des Bahamas, pays frère au sein de la Communauté des Caraïbes, et aux États-Unis d'Amérique suite aux dégâts occasionnés par le cyclone Floyd.

Le cinquante-quatrième anniversaire de la fondation de l'ONU, survenant à la fin d'un siècle qui a vu, d'une part, des destructions et des guerres et, d'autre part, des progrès sans précédent dans le domaine de la science et de la technologie, nous donne une occasion rêvée de méditer sur les

réalisations de l'Organisation, d'évaluer son intérêt permanent dans un environnement international qui a radicalement changé, et d'essayer de tracer une ligne de conduite appropriée pour l'avenir. De nombreuses forces puissantes estiment que l'ONU a peut-être fait son temps et qu'elle n'existe plus aujourd'hui qu'en tant que club de débats le plus coûteux du monde. Les ministres des finances se concertent actuellement à Washington, à l'occasion de la réunion annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Là aussi, sans aucun doute, certains seront d'avis que les institutions de Bretton Woods ont été maintenant dépassées par les événements.

Les grandes et puissantes nations du monde peuvent se permettre de débattre de ce sujet, mais pour les petits pays en développement vulnérables, comme Saint-Vincent-et-les Grenadines, ces institutions amortissent considérablement les chocs résultant de l'interaction entre la finance et la politique sur la scène internationale. Les chiffres d'affaires de nombreuses sociétés multinationales sont bien supérieurs aux budgets nationaux de plusieurs pays en développement comme le mien. Et nous sommes douloureusement conscients du fait que l'agenda du développement international est contrôlé par ces multinationales.

Malgré les progrès technologiques enregistrés au cours de la dernière décennie et malgré l'augmentation spectaculaire du volume du commerce mondial, les fruits de la mondialisation n'ont pas été répartis de façon équitable et il est absolument évident que les pays en développement continuent d'être marginalisés. Bien que nous reconnaissons et respectons la tendance générale à l'ouverture des marchés, à la concurrence et au libre-échange, je dois réaffirmer la position de mon pays concernant le commerce des bananes qui est vital pour nous. Alors que nous cherchons à diversifier nos activités, à améliorer la qualité de nos produits et à rechercher des stratégies de rechange et à prendre des options pour le développement dans les domaines du tourisme, des services financiers et de l'informatique, notre survie économique et notre stabilité sociale demeurent étroitement liées au commerce de la banane et au revenu qu'il garantit à nos producteurs. De fait, il existe un lien étroit et constant entre le taux de croissance économique et la performance de ce secteur. Ceci peut être encore mieux illustré par les faits suivants : à Saint-Vincent-et-les Grenadines, 40 % de la population active du pays sont employés dans l'industrie de la banane. Dans les îles-au-Vent, les recettes des exportations de bananes représentent plus de 50 % du produit intérieur brut, et ces îles représentent seulement 1 % du commerce mondial de la banane.

L'effondrement imminent de notre principal marché de la banane démontre simplement comment les petits États en développement restent impuissants devant les grands pays et les grandes sociétés. L'indifférence à nos intérêts, et en fait à notre survie, manifestée par les États-Unis, qui n'exportent pas un seul régime de bananes, est à vrai dire inexplicable. Une telle attitude aura pour conséquences inévitables des bouleversements économiques et sociaux qui se manifesteront par l'augmentation du taux de chômage, la paupérisation de nos exploitants, la montée du crime, l'érosion des droits fondamentaux et de la dignité de l'homme.

Les politiques d'immigration injustes et restrictives de certains pays développés ont seulement conduit à aggraver la désintégration sociale de nos communautés, qui font déjà face à une situation très difficile.

Si l'on veut que les petites économies en développement puissent être en mesure d'attirer l'investissement, d'augmenter leur production, d'améliorer la qualité de leurs produits et de répondre aux normes internationales — bref, si l'on veut que leurs produits soient compétitifs et qu'ils puissent saisir les chances que leur offrent les accords de l'Organisation mondiale du commerce — il est impératif qu'on reconnaisse leur besoin d'assistance, qu'on leur accorde une période de transition raisonnable avant de libéraliser entièrement le commerce mondial, y compris celui de la banane.

Corollaire de notre stratégie globale de développement économique, le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, avec l'aide des nations amies, continue d'étudier les diverses formules qui permettraient d'accroître les capacités de l'aéroport de Saint-Vincent, principale île de l'archipel. Les exigences de la diversification de l'agriculture et de l'économie rendent cet effort encore plus urgent.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'Union européenne pour l'assistance qu'elle continue de nous fournir pour assurer notre survie, même face aux menaces à sa propre prospérité économique. Saint-Vincent-et-les Grenadines participe avec les autres membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à un processus fondamental de renforcement de l'intégration régionale, par la création d'un marché et d'une économie uniques d'ici à 2001. Nous prenons d'importantes mesures pour faciliter la libre circulation des biens, des services, du capital et des personnes entre les pays de la Communauté. Nous le faisons à un moment où l'impulsion prise par la libéralisation des échanges et la mondialisation de l'économie n'a jamais été aussi vive. La région est également attachée à la création

d'une Zone de libre-échange des Amériques, qui doit voir le jour d'ici à 2004. La CARICOM a mis en place un mécanisme de négociation régional afin de coordonner la participation régionale aux négociations sur le commerce extérieur, y compris la série de négociations sur le commerce international prévue à Seattle.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste ferme dans son opposition au trafic international de drogues. À cette fin, mon gouvernement agit bilatéralement et avec les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, de la CARICOM et avec d'autres pays pour parvenir à la signature d'un accord d'assistance mutuelle dans la lutte contre la criminalité. Le gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, conscient de ses propres limites face à la puissance et aux ressources énormes des trafiquants de drogues, a signé un accord avec des clauses annexes dans lesquelles il donne aux autres pays le droit de poursuivre les bateaux des criminels dans les eaux territoriales de notre archipel.

Les gouvernements des petits États en développement des Caraïbes paient très cher, sur le plan politique, leur collaboration avec les pays développés dans la lutte contre le trafic de drogues. Nous avons enregistré de vives protestations de la part de certains segments de la population contre le Gouvernement lorsque les forces de sécurité de Saint-Vincent-et-les Grenadines, en collaboration avec le Service de sécurité régional et des contingents provenant d'autres pays amis, ont lancé une campagne d'éradication dans la région montagneuse de l'intérieur du pays : ils ont mis en question l'opportunité de cette coopération au moment où l'accès au marché européen des bananes et des autres produits des Caraïbes est contesté.

Mon gouvernement continuera d'honorer les engagements qu'il a contractés aux termes de tous les accords internationaux dont il est signataire. Nous avons pris les mesures rigoureuses nécessaires dans notre règlement financier pour veiller à ce que les profits tirés du commerce illicite des drogues ne soient pas blanchis dans notre système financier. Les efforts que déploient les pays économiquement vulnérables tels que le nôtre pour combattre le fléau des drogues doivent être reconnus et appuyés par la communauté internationale en général, et par nos amis de longue date en particulier.

Nos pays ne souhaitent pas être exclus malgré leur volonté du commerce mondial des produits légaux, ce qui entraînerait nos peuples à se tourner de désespoir vers le trafic de produits illégaux. À Saint-Vincent-et-les Grenadines et dans d'autres pays membres de la Communauté des

Caraïbes, nous croyons en la stabilité qui repose sur les fondements solides de la démocratie, du respect des droits de l'homme et la création de perspectives économiques et autres pour le développement de nos peuples. La CARICOM a une expérience remarquable en la matière. La mission récemment dépêchée en Haïti, sous la direction de notre Premier Ministre, Sir James Mitchell, pour déterminer si le pays est prêt à tenir des élections générales, est un autre exemple de l'attachement de la CARICOM à ces principes.

Saint-Vincent-et les Grenadines accorde une haute priorité à l'éducation, à la formation et à la mise en valeur des ressources humaines. Ce sont là des éléments très importants de la déclaration de principes adoptée par les dirigeants des 34 pays de l'hémisphère Ouest lors du deuxième Sommet des Amériques, qui s'est tenu en 1998 à Santiago, au Chili.

Je saisis cette occasion pour transmettre à nouveau les remerciements du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et les Grenadines au Gouvernement et au peuple cubains qui, en dépit de leurs difficultés économiques, dues à l'embargo qui continue de peser contre ce pays des Caraïbes, ont offert de nombreuses bourses d'étude aux jeunes de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Saint-Vincent-et-les Grenadines apprécie beaucoup ce geste d'amitié et d'assistance.

Les petits États insulaires en développement comme Saint-Vincent-et-les Grenadines accordent une grande importance à des questions telles que l'intégrité de nos ressources côtières et marines, la gestion des déchets et la planification préalable aux catastrophes naturelles, car nous sommes conscients des répercussions négatives qui pourraient en résulter si des mesures efficaces ne sont pas mises en place. Nous courons le risque d'endommager nos écosystèmes fragiles au détriment du développement et du tourisme et, en plus, de compromettre la possibilité pour les générations futures de les utiliser et d'en jouir de façon durable. C'est la raison pour laquelle la CARICOM condamne dans les termes les plus rigoureux le transport de matières dangereuses à travers les eaux territoriales des pays des Caraïbes. Il y a lieu de s'inquiéter de la destruction récente de poissons dans nos mers, car il n'y a pas de preuve scientifique de leurs origine et causes. L'enquête se poursuit à cet égard. Saint-Vincent-et-les Grenadines ait siennes les préoccupations des autres petits États insulaires en développement et appuie pleinement l'adoption d'un projet de résolution sur les petits États insulaires en développement qui reconnaisse la mer des Caraïbes comme étant une zone spéciale dans le contexte du développement durable.

La vulnérabilité des petits États s'est encore aggravée du fait d'une insuffisance des capacités, de la diminution du volume de l'aide, du retrait progressif du financement à des conditions de faveur, de la disparition des taux préférentiels commerciaux, et du manque de compétitivité. La mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement est donc essentielle à notre survie.

Ma délégation appuie pleinement les efforts que déploie la communauté internationale pour régler les conflits au Kosovo et au Timor oriental. Nous nous réjouissons de voir une paix durable et la stabilité régner dans ces régions.

Saint-Vincent-et-les Grenadines salue également les efforts réalisés par le Premier Ministre Barak d'Israël et le Président Arafat de l'Organisation de libération de la Palestine et leur engagement en vue d'apporter la paix et la sécurité au peuple de leur région.

Un projet de résolution sur la réadmission de la République de Chine à Taiwan au sein de l'ONU a une fois de plus été rejeté. Saint-Vincent-et-les Grenadines soutient néanmoins fermement ces 21 millions de personnes qui aspirent à exercer leur droit de participer aux activités de cette communauté des nations.

Mon pays n'a jamais cessé d'exprimer ses vues concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité, en particulier. Je ne vais plus y revenir, mais je voudrais rappeler que Saint-Vincent-et-les Grenadines est favorable à une Organisation réformée qui accorde une attention plus équitable aux préoccupations de la majorité des pays qui constituent l'Assemblée générale. Refaçonnons-la selon un schéma plus démocratique pour qu'elle puisse faire face aux réalités du monde d'aujourd'hui.

Alors que nous approchons du nouveau millénaire, ma délégation demande instamment à tous les États Membres de faire montre de leur attachement indéfectible aux buts et idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies : paix, sécurité, droits de l'homme, libertés fondamentales, coopération internationale et développement au profit de toute l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Ministre d'État aux affaires étrangères et à la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Yerodia Abdoulaye Ndombasi.

M. Ndombasi (République démocratique du Congo) :
Je vais d'abord lire très peu et je m'en excuse auprès de nos amis les interprètes, car dès que j'aurai fini de lire, je vais dire.

L'organisation, dans cette splendide métropole qu'est la ville de New York, de la dernière session de l'Assemblée Générale des Nations Unies de ce millénaire m'offre l'occasion propice d'adresser, au nom du peuple congolais, de son Gouvernement de salut public et de son chef d'État, S. E. M. Mze Laurent Désiré Kabila, nos salutations les plus chaleureuses à tous les peuples du monde épris de paix et de justice.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous féliciter sincèrement, ainsi que l'ensemble des membres du Bureau, pour votre brillante élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au-delà de la reconnaissance de vos multiples et immenses qualités humaines et professionnelles, la République démocratique du Congo considère votre élection comme la consécration par la communauté internationale de l'importance du rôle que joue votre pays, la Namibie, dans la construction d'une Afrique et d'un monde de paix, de stabilité politique et de prospérité économique. Soyez assuré, Monsieur le Président, que la délégation de la République démocratique du Congo vous apportera un appui sans réserve pour la réussite de votre mandat et le plein succès de nos travaux.

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, toute notre reconnaissance pour le travail combien important qu'il a accompli durant sa présidence, ainsi que l'engagement qu'il n'a cessé de déployer pour faire triompher les idéaux contenus dans la Charte des Nations Unies.

Ma délégation aimerait enfin souhaiter la bienvenue au sein de notre Organisation universelle aux trois nouveaux Membres, à savoir, les Républiques de Kiribati, de Nauru, ainsi que le Royaume des Tonga.

J'invite les membres à poursuivre à loisir la lecture de ce texte pour me permettre à moi maintenant de dire des choses. Et pour les dire, je commence par une bonne lecture, l'Article 2 de la Charte des Nations Unies :

«L'Organisation des Nations Unies et ses Membres, dans la poursuite des buts énoncés à l'Article 1, doivent agir conformément aux principes suivants :

1. L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.

2. Les Membres de l'Organisation, afin d'assurer à tous la jouissance des droits et avantages résultant de leur qualité de Membre, doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la présente Charte.

3. Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

4. Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.»

C'est la Charte des Nations Unies, c'est votre Charte. Y a-t-il oui ou non, dans cette enceinte, des Membres qui violent ce principe des relations entre les nations? Y a-t-il oui ou non, dans cette enceinte, des Membres qui font pire que ceux qui ne payent pas leurs cotisations ou qui les paient en retard, et pour lesquels des rappels sont faits immédiatement et à juste titre, puisque le règlement intérieur de l'Organisation dont ils sont Membres prescrit que pour le bon fonctionnement de cette Organisation, chaque Membre doit s'acquitter de sa cotisation? Faute de le faire, il est même privé de parole dans les enceintes des Nations Unies. Alors, si vous êtes privé de parole, si vous êtes sanctionné comme Membre de l'ONU parce que vous ne payez pas votre cotisation, qu'en est-il de celui qui viole l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui traverse les frontières d'un pays souverain avec ses armées, qui sème le malheur dans un pays tiers, qui occupe une grande partie de son territoire, qui se livre à des rapines pour lui prendre ses richesses naturelles, qui dérobe la faune et les espèces rares d'animaux que les organisations internationales reconnaissent comme recélées par d'autres pays, qui mène une «blitz krieg» comme naguère, en 1945, sans prévenir personne, sans être provoqué, qui entre avec armes et bagages dans le pays d'autrui, sous des prétextes auxquels, pour certains, je rendrai gorge tout à l'heure.

Le 2 août 1998, voici deux ans que nos frères venus des collines du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda ont fondu sur notre pays en faisant une «blitz krieg» sans être provoqués, sans déclarer la guerre, et se sont livrés, et se livrent encore aujourd'hui, à cette «guerre éclair» parce que

ça fait deux ans que ces Membres de l'ONU ont violé cet Article, continuent à le violer, dans une arrogance et dans une impunité générale, qui n'est pas le cas de celui qui ne paie pas ses cotisations.

Il vaudrait peut-être mieux violer l'Article 2, occuper des pays tiers, faire la razzia sur les richesses de ce pays, déporter ses habitants, torturer les enfants, les femmes et les vieillards, plutôt que de commettre le grand péché de ne pas payer ses cotisations. Il y a là deux poids deux mesures que nous ressentons comme une immense injustice.

Je parle escorté par des voix illustres qui se sont prononcées à cette tribune, je parle escorté par la voix de Cabral, la voix d'un Nk'umah, et, pour ce qui me concerne, c'est avec beaucoup d'émotion que je le dis, je parle escorté par la voix de Lumumba qui, ici, est venu dénoncer ce qui se prépare, se répète et s'accomplit comme naguère, il y a plus de 30 ans, sous les plis des drapeaux de l'ONU ... parce que nous connaissons l'ONU. Et les Français disent bien «chat échaudé craint l'eau froide» ... Ils sont venus déjà..., les forces de l'ONU..., ils sont venus déjà rétablir la paix et le résultat; c'est le plus illustre des fils de notre peuple, le plus adulé des Africains nationalistes, le Président Patrice Lumumba..., tant le drapeau des Nations Unies a servi de linceul, nous ne voulons pas, nous ne souhaitons pas, nous ne permettrons pas que ce même drapeau serve de linceul à celui qui a repris le flambeau tombé des mains de Lumumba et l'a porté avec certains concours, évidemment, jusqu'à coucher tout botté dans le lit de Mobutu... Celui-là, vous le connaissez, c'est en son nom que je parle ici, c'est mon Président, c'est mon ami, c'est mon camarade de très longtemps. Comme vous le voyez, vous le verrez, nous aurions pu,... je le dis très souvent, ... des charmants rasta, parce que nous avons perdu nos cheveux en attendant ce moment où le Président Kabila est rentré et a rallumé le flambeau tombé des mains de Lumumba.

Si vous n'y prenez garde, si vous laissez traîner les choses, si vous tolérez l'arrogance, si vous acceptez l'impunité, c'est celui-là que certains rêvent d'enrouler dans le drapeau de l'ONU, comme naguère le fut Patrice Lumumba.

La répétition, ce n'est pas faire deux fois la même chose exactement, mais dans la répétition, il y a des choses qui «font tilt», comme on dit... Voici les Nations Unies qui traînent pour mettre fin à ce qu'ils appellent - quel euphémisme! — le conflit dans les Grands Lacs. Le vocabulaire y est pour quelque chose là-dedans. Quoi? Une armée étrangère franchit les frontières, occupe le pays, occupe une partie du pays, fait une razzia sur ses richesses, et vous

appelez ça un conflit? Je vous renvoie à vos dictionnaires : ça s'appelle la guerre. Au lieu de vous époumoner à envoyer des «peacekeepers», il faut envoyer des gens qui mettent fin à la guerre. Voilà pourquoi j'anticipe. Nos frères rwandais, ougandais et burundais doivent être invités ici maintenant, solennellement à rentrer chez eux. Ils n'ont rien à faire chez nous, ils nous coupent tout l'élan de notre construction nationale, lorsque vous savez dans quel état nous avons trouvé ce pays-là qui s'appelait Zaïre et que nous appelons maintenant, comme l'a appelé Lumumba, la République démocratique du Congo.

Leur présence, leur occupation nous freinent dans la reconstruction de notre pays. Ils sont venus comme des voleurs nous attaquer sans nous prévenir alors que nous étions occupés à planter du maïs, des arachides et des haricots, car cela manquait dans ce pays qui regorge de diamants, d'or, de cobalt, de cuivre etc. C'est par les arachides, par le maïs, par les haricots que pour venir au secours de notre peuple, nous avons commencé. Lorsque nous avons été arrêtés net par ces gens qui sont là, qui sont venus des collines, qui viennent défendre leurs frontières, leurs frontières menacées, disent-ils, par des génocidaires qui se trouveraient chez nous.

Je vous invite à regarder une carte de l'Afrique et à porter vos regards sur une carte du Congo. Je suis originaire de la province du Bas-Congo qui jouxte l'Atlantique. Savez-vous où ces messieurs ont commencé la guerre, pour sécuriser leurs frontières? Ils se trouvent à 2 000 kilomètres de chez moi. Ils ont commencé chez moi pour sécuriser des frontières qui se trouvent à 2 000 kilomètres, ils amènent des troupes à 2 000 kilomètres de là pour commencer à occuper notre pays. Heureusement, ils ont pris une raclée et si ce n'était les Américains qui nous ont demandé de leur permettre de rentrer chez eux par un couloir, ils auraient été tous anéantis. Ils sont repartis après la raclée et ils ont jeté leur dévolu sur l'Est de notre pays où comme on peut le constater aujourd'hui, les organismes des Nations Unies, après la trêve demandée par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, sont allés sur place pour accomplir une injonction de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui prescrit de vacciner tous les enfants de 0 à 5 ans. Nous les avons vaccinés dans la partie que nous contrôlons encore. Mais ces messieurs qui n'ont que deux mains occupées à faire la razzia, n'ont pas encore jusqu'à ce jour vacciné les enfants de 0 à 5 ans qui courent ainsi le danger, en plus de la poliomyélite, de contracter d'autres maladies que les organes de notre Organisation s'emploient à éradiquer de notre continent.

Ils n'ont pas le temps de vacciner nos enfants. Ils n'ont même pas le temps de bien faire la razzia parce que ces Horace et ces Curiace se sont mis à se battre sur notre sol. Ils sont venus pour nous occuper et voilà qu'ils se battent, qu'ils se battent de façon étrange, ceux-là qui sont venus nous enseigner la démocratie, ceux-là qui sont venus rétablir la paix; pour se distraire de leurs occupations de rapine, ils se font une petite partie de guerre sur notre sol, détruisant ainsi les trois millions de vaccins que les Nations Unies, l'OMS ont fait porter à Kisangani. Se tirant les uns sur les autres, chacun pourvu de ses Congolais respectifs.

Voilà, ces gens qui viennent ici, membres de l'ONU, après nous avoir fait ça, après avoir continué à le faire, alors qu'ils n'ont pas encore cessé de le faire, puisqu'ils augmentent leur armement, ils amènent leurs troupes, ils prennent des localités..., bien que ce qui nous rassure, c'est que le marquis de Sade enseigne que prendre n'est pas posséder! Ils prennent des localités mais ils ne les possèdent pas. Ils ne les posséderont pas parce qu'il leur manque, comme dans le cas de l'érotisme, le consentement. Le consentement, nous l'avons. Sinon, notre peuple n'irait pas s'établir dans la forêt pour fuir les bienfaits de ces gens venus des collines. Leur séjour prolongé dans la forêt remet à jour des maladies éradiquées même pendant la colonisation belge.

Les conditions de vie de notre peuple qui les fuit comme la peste... compliquent leur existence. Ces messieurs continuent à avancer bien qu'ils aient signé avec nous, le 10 juillet dernier, un accord de cessez-le-feu qui n'a de «feu» que le «cessez», mais ils continuent à avancer, à encercler des villes.

Le dernier exploit qu'ils sont en train d'accomplir en ce moment, c'est d'encercler la ville de Mbuji Mayi, capitale mondiale du diamant, mais capitale mondiale des enfants atteints de poliomyélite.

Je ne pense pas que la hâte et la disponibilité qu'ils montrent à rentrer dans Mbuji Mayi, c'est pour enfin aller vacciner les pauvres enfants congolais qui sont atteints ou qui courent le risque d'attraper la poliomyélite. Ils n'ont pas de troisième main, comme j'ai dit tout à l'heure, je suis sûr qu'ils y vont, poussés par leur glotonnerie, pour faire autant de diamants, autant de cuivre, autant de cobalt ..., au risque de se battre entre eux, parce que l'Ouganda aussi veut en prendre et les statistiques des ventes de diamants signalent que le mois dernier, nos frères du Rwanda ont vendu plus d'un million de carats de diamant qu'ils ne produisent pas chez eux, et avec cet argent, ils achètent des armes pour pouvoir nous combattre, ils reprennent les

diamants, ils achètent des armes et ils continuent à nous combattre.

Dans cette enceinte, ont été tenus des discours contre l'argent sale. Eh bien, nous sommes outrés de voir que le cobalt ensanglanté, le cuivre ensanglanté, l'or ensanglanté, le diamant ensanglanté circulent sur le «Stock Exchange», sans que les acheteurs de ces rapines là, ne s'avisent de mettre le holà et de refuser d'acheter ces produits de rapine comme ils luttent contre l'argent sale. Il y a là encore deux poids, deux mesures.

L'argent sale, c'est le monde en danger.

Mais le cobalt ensanglanté, le cuivre ensanglanté, l'or ensanglanté du sang du peuple congolais...

Le cobalt ensanglanté, le cuivre ensanglanté, l'or ensanglanté du sang du peuple congolais... Les transactions dans le monde ne souffrent d'aucune gêne pour se les procurer et donner à ces gens de l'argent pour qu'ils continuent à piller et à occuper notre pays. Si l'on revient sur cette question, je réserve mon droit de parole.

Mais je vais faire rendre gorge au fameux prétexte qui a mobilisé le misérabilisme et la sensibilité du monde entier sur le génocide. Que les génocidaires, comme ils les appellent, se trouveraient dans notre pays et partiraient de là pour continuer à semer le malheur dans leur pays, le Rwanda, l'Ouganda ou le Burundi.

J'ai dit en commençant, que notre chef, le Président Kabila, a repris le flambeau de Lumumba... et dit aussi que nos frères qui, eux, étaient réfugiés chez nous car c'est ainsi : là-bas, si vous ne vous réfugiez pas, on vous coupe la gorge! Entre les Tutsis et les Hutus, j'étais encore écolier quand je voyais ceux qui fuyaient pour ne pas être égorgés par les Tutsis venaient se réfugier chez nous s'ils étaient Hutus et je voyais aussi ceux qui fuyaient pour ne pas être égorgés par les Hutus, les Tutsis donc, venir se réfugier chez nous. C'est ainsi que ceux qui nous ont aidés, ceux qui ont participé avec nous à notre marche vers Kinshasa étaient des réfugiés chez nous pour avoir échappé au massacre dont les Hutus étaient les auteurs. C'est cela la racine de l'instabilité et des valeurs de nos frères rwandais. Et il faut aider nos frères rwandais à changer de culture politique.

Dès que la loi du «one man one vote» a été instaurée en 1960, alors l'obsession de chacun de ces groupes a été de voir l'autre prendre le pouvoir et s'en servir pour accélérer les massacres. Ces massacres sont alternatifs et réciproques et ne datent pas de 1994. J'ai donné une date de

l'époque où j'étais en culotte courte et je vous assure que ce n'était pas hier! Eh bien, c'est cela, c'est ce robinet-là qui produit les Interahamwe qu'il faut fermer! C'est-à-dire qu'il faut que le Rwanda se démocratise, que le Rwanda adopte une culture politique et non pas une culture de massacres, que le Rwanda quitte notre pays, que l'Ouganda quitte notre pays, que le Burundi quitte notre pays, pour rendre la sécurité aux observateurs de l'ONU qui vont prendre leur place et serviront de force d'interposition entre eux et nous. Eux, ce sont nos voisins, nous n'en changerons jamais de voisins, mais s'ils sont chez nous, ce ne sont plus des voisins ! Aidez-nous à récupérer le statut de voisin! C'est-à-dire qu'ils retournent chez eux et s'il y a des problèmes entre eux et nous, nous les réglerons pacifiquement.

Je parle sans acrimonie. Mes frères du Rwanda qui sont là depuis deux jours, nous nous serrons la main, je leur fais des signes d'amitié quand je passe, ils me les retournent aussi. Nous sommes là pour que, justement — dans trois mois, nous commençons un nouveau millénaire — pour que nous ne soyons pas encore en train de nous battre. Les choses sont urgentes, il faut faire vite.

Le processus de Lusaka auquel j'ai participé personnellement a soulevé des espoirs, mais qui ont été annihilés par la tactique consistant à traîner les pieds. Tantôt ce sont les affiliés des Congolais et des Rwandais qui ne veulent pas venir, tantôt, ce sont les créatures ougandaises-congolaises des Ougandais qui ne veulent pas venir, et nous sommes le 29 septembre, rien n'a encore commencé sérieusement d'un Accord qui a été signé le 10 juillet.

Voilà pourquoi nous vous demandons, ne fût-ce qu'au titre du respect des Articles de la Charte, il est intolérable, il est incompréhensible que ces gens continuent à être là! Et peut-être vont-ils prendre la parole alors qu'ils violent encore l'Article de la Charte des Nations Unies, ils violent les principes qui font que nous sommes ensemble. Si vous violez les principes de l'ensemble dont vous faites partie, et bien vous n'êtes plus dignes de faire partie de cet ensemble!

Il faut rappeler à nos frères que, membres de l'ONU, ils sont tenus de respecter la Charte des Nations Unies. Ce n'est pas en allant occuper des pays! Mais nous n'en finirons pas! Si pour régler un différend, il faut aller occuper un pays, il faut pressurer ses richesses, et bien, il n'y aura plus de Nations Unies parce qu'il n'y aura plus de règles qui nous maintiennent ensemble. C'est la requête que je vous formule parce que vous n'imaginez pas les souffrances que le peuple congolais endure, les atrocités auxquelles ces messieurs se livrent.

Je parle sous le contrôle du Vatican, je parle sous le contrôle de la Mission italienne de Kasika où, dans une église, ces Huns d'un nouveau genre entrent, ouvrent le thorax d'un chef coutumier, lui arrachent le coeur, ouvrent l'abdomen d'une femme enceinte, en extraient le fœtus, le coupent en petits morceaux et se le distribuent comme si c'était de l'hostie. Et les spadassins qui ont ouvert le thorax du chef coutumier s'en vont s'esbaudir en suçant le coeur ensanglanté comme s'il se fût agi d'un cornet de glace. Voilà ce que nous avons vu, voilà ce que nous voyons encore, notre Mission est à votre disposition, notre Mission aux Nations Unies, pour vous fournir les témoignages irréfutables que nous avons publiés sous forme de livre blanc en trois tomes et il y a encore matière à faire d'autres tomes. Ce livre blanc est déposé au Conseil de sécurité comme document de travail. Tout un chacun est invité à le consulter pour comprendre exactement ce qui se passe, pour mettre un terme à cette situation, pour sauver les Nations Unies, pour permettre que les Africains que nous sommes et les Congolais en particulier, qui ont attendu 32 ans pour rendre gorge à un régime de satrapes que tout le monde connaît, voilà que deux mois après, d'autres satrapes arrivent, occupent le pays et le mettent en coupe réglée.

Aidez-nous à faire comprendre à nos frères rwandais, ougandais, burundais qu'ils rentrent chez eux. Ils n'ont rien à faire chez nous et qu'ils laissent leur place aux forces des Nations Unies qui, pour cela, garantiront leurs frontières puisque cette fiction-là — j'ai omis de m'étendre dessus — ils nous ont aidés à reprendre le flambeau de Lumumba. Ils ont été dans notre armée. La plupart des officiers étaient des Rwandais dans notre armée. Le Chef d'état-major était rwandais, il a dû donc «dispatcher» ses troupes selon sa science militaire. De plus, ils occupent cette région depuis deux ans et ils continuent toujours, comme naguère ici, on a chassé les Incas, ils continuent toujours d'avoir le projet de chasser les Interahamwe. Et bien, jusqu'à vouloir étendre le champ de chasse où Jo, l'Ougandais, et Bill, le Rwandais, viendraient caracoler sur tout le territoire de notre pays pour ouvrir la chasse aux Interahamwe.

C'est un prétexte; s'ils n'ont pas pu attraper le moindre Interahamwe pendant que leurs officiers étaient dans notre armée, s'ils n'ont pas pu mettre un terme aux actes des Interahamwe alors qu'ils occupent depuis deux ans cette région, c'est donc une tâche qui les dépasse, il faut tout de suite la confier aux Nations Unies pour débusquer ces Interahamwe s'ils existent et qu'ils nous permettent de continuer notre construction nationale.

Je vous remercie de m'avoir écouté. J'ai beaucoup d'autres choses à dire et je pense que nous aurons l'occasion de les développer.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Lituanie, S. E. M. Algirdas Saudargas.

M. Saudargas (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de voir M. Theo-Ben Gurirab diriger cette session de l'Assemblée générale, qui fait la transition entre deux siècles et deux millénaires. Nous lui apporterons tout notre soutien dans sa tâche, notamment à travers notre Représentant permanent, qui est l'un de ses Vice-Présidents.

Un autre événement important qui marque cette session est l'accroissement du nombre des États Membres. Nous souhaitons la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga qui viennent de devenir Membres de cette famille de nations égales, qu'elles soient grandes ou petites. Nous sommes heureux de voir des nations du Pacifique enrichir l'Organisation. Au nom du Gouvernement lituanien, j'assure de notre profonde gratitude le Secrétaire général qui continue de servir remarquablement la cause de la paix dans le monde.

Les orateurs qui m'ont précédé ont évoqué la signification symbolique de la présente session de l'Assemblée générale. On peut y voir simplement l'écoulement régulier du temps, ou nous pouvons en faire un tremplin vers un monde meilleur avec moins de violences, plus de nourriture pour les affamés, moins de morts et de souffrances délibérément causées, plus de soins aux nécessiteux et plus de protection aux sans-abri.

Ce siècle nous a enseigné plusieurs leçons. Même si nous avons évité une autre guerre mondiale, nous avons assisté à trop de guerres. La nature des crises a changé. Les États Membres devraient pouvoir trouver un terrain d'entente pour respecter les principes de la Charte et agir pour la défense de l'humanité. Nous devrions trouver des moyens d'empêcher des catastrophes humanitaires et d'atténuer les souffrances profondes. Au cours de l'année écoulée, l'Angola et le Kosovo, la Sierra Leone et le Timor oriental ont posé de nouveaux défis à l'Organisation et nous ont incités à réévaluer nos actes en matière de prévention des conflits; le rôle du Conseil de sécurité et ses interactions avec les organisations régionales; la crédibilité du Conseil s'agissant de la rapidité de déploiement; le rôle de la police civile et de l'administration civile; et le problème de l'impunité. Lorsque les preuves du meurtre d'êtres sans défense passent lentement à travers les frontières internationales, le dilemme

qui se pose à la communauté internationale prend une dimension morale, compte tenu du caractère sacré de la vie humaine et de strictes normes internationales.

C'est précisément à cette fin que le système des Nations Unies passe par des changements. Un certain nombre de mesures administratives ont été prises, notamment dans le cadre des prérogatives du Secrétaire général. L'une des mesures les plus urgentes à prendre est la réforme du Conseil. Le Conseil a trop souvent été accusé d'échouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les cas spécifiques que j'ai mentionnés.

L'efficacité des initiatives du Conseil peut être renforcée si on en améliore la représentativité, la légitimité et la crédibilité, faisant ainsi mieux accepter ses décisions. Ceci serait d'abord possible par l'élargissement du Conseil. Les deux pays industrialisés les plus qualifiés pourraient devenir membres permanents du Conseil : leur admission renforcerait le conseil et assurerait des décisions démocratiques. Une représentation plus large des pays en développement au Conseil renforcerait également sa légitimité et le ferait mieux respecter : ils méritent des sièges supplémentaires permanents et non permanents.

Au cours des dernières années, nous avons vu les réactions de l'ONU passer du maintien de la paix à une prévention des conflits plus active et à une gestion des crises touchant des civils. Les crises internes conduisent souvent à la destruction totale des sociétés et de leurs structures. Il est nécessaire que la communauté internationale s'occupe de relever les pays qui se sont effondrés.

L'ONU a besoin de moyens et de la coopération de tous pour accomplir sa tâche de responsabilité majeure du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ainsi, la Lituanie a signé un accord sur des forces en attente au début de l'année 1998 et fourni les détails de sa contribution. Une part substantielle de notre contribution se compose de policiers civils bien formés qui font leur devoir au Kosovo.

Une série détaillée de mesures politiques devrait être élaborée à l'avance et adoptée au Sommet du millénaire, qui devrait apporter une bouffée d'air frais à l'Organisation. Nous considérons cet événement avec sérieux et sommes prêts à aider à l'avènement d'un avenir prometteur pour l'Organisation.

Quand une situation dégénère en conflit, l'étincelle jaillit d'une ou plusieurs causes, parfois d'une combinaison de celles-ci. La vague de crises économiques en Asie, en

Amérique latine et dans certains pays européens a eu un impact mondial. La reprise rapide de certaines économies montre que les démocraties dotées d'une économie de marché résistent mieux aux difficultés macroéconomiques. Les marchés et la démocratie permettent la distribution la plus équitable des ressources dans des sociétés qui, autrement, pâtiraient d'injustices économiques.

De même, la crainte suscitée par des violences potentielles et réelles, qui éclatent plus souvent au sein d'un État qu'entre des États, est presque toujours fondée là où les droits de l'homme sont peu respectés. Personne n'est surpris d'apprendre que des groupes rebelles qui se sentent marginalisés dans les États où ils vivent sont à l'origine de violences.

De nombreux instruments doivent encore être conçus pour respecter le principe selon lequel les responsables de graves violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité — et qui espèrent l'impunité — doivent rendre des comptes. La création de la Cour pénale internationale est l'un des résultats de cette nouvelle évolution des relations internationales. Nous appuyons l'entrée en vigueur rapide du Statut de Rome et l'idée d'une Cour efficace.

Le volume des armements peut être réduit par des actions communes, indépendamment des frontières. Il y a un consensus entre les nations : les armes de destruction massive doivent être éliminées. Mais, en réalité, le processus de désarmement nucléaire est fragile, à un degré inacceptable. Nous notons une réduction du nombre d'ogives dans certains endroits et le développement d'armes nucléaires dans d'autres. Par ailleurs, les armes biologiques et chimiques dont les États ont réduit le volume sont devenues accessibles à des entités non gouvernementales terroristes, qui n'auraient aucune hésitation à les utiliser. Je ne vois pas d'autre moyen de construire un monde plus sûr qu'en réduisant, en éliminant et en interdisant strictement les armes de destruction massive et leurs vecteurs.

Les armes classiques constituent également des armes de destruction massive des êtres humains : un demi-million de vies ont été fauchées au Rwanda avec des massues et des machettes qui peuvent être considérées comme des armes. Les armes à feu et les mines terrestres détruisent des vies, même en des lieux qui peuvent difficilement être qualifiés de champs de bataille. L'élimination des mines terrestres est en cours. Il n'y a pas de lieu plus approprié que cette salle pour entamer la mise en oeuvre d'un désarmement classique effectif, sous la responsabilité de tous les États.

L'Europe a la chance de disposer d'instruments de sécurité régionale appropriés. Les meilleurs d'entre eux s'inspirent des leçons des conflits absurdes qui ont fait des millions de victimes. La Charte de sécurité européenne, dont les concepts sont actuellement débattus au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, partira des idéaux de démocratie, de paix et d'unité énoncés dans la Charte de Paris pour une Europe nouvelle, sur la base de l'Acte final d'Helsinki. La mise en oeuvre des principes de l'OSCE, y compris le droit d'un pays à choisir ses propres arrangements de sécurité, est décisive pour la paix et la sécurité. Enfin, les efforts de coopération déployés aux plans régional, sous-régional et bilatéral renforcent les efforts et les processus européens, et complètent — loin de les amoindrir — les travaux des autres institutions euro-atlantiques.

M. Stanislaus (Grenade), Vice-Président, assure la présidence.

Nous croyons à la sécurité collective et l'entrée dans des alliances efficaces de nations démocratiques et éprises de paix — l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord — est pour nous une priorité. La sécurité collective que nous avons choisie est la façon la plus efficace de satisfaire nos besoins légitimes.

La Lituanie oeuvre activement dans la région baltique à établir une sécurité et une stabilité fondées sur la coopération et les relations de bon voisinage. La région de la mer Baltique doit devenir une des régions en développement les plus stables, les plus dynamiques et les plus prometteuses de cette partie du monde.

Il y a neuf jours, le Secrétaire général Kofi Annan a pris la parole de cette même tribune, disant que les besoins collectifs prenaient progressivement le pas sur les besoins individuels. En fait, son discours a été le témoignage d'une pensée courageuse et moderne. Il mérite de figurer dans les manuels des hommes politiques et des diplomates.

Les conflits ne sont que l'un des défis que nous devons relever. De nombreux habitants de la terre ont besoin d'aide, et pourtant bien souvent ils ne peuvent même pas la demander. Les enfants méritent tout notre amour, et pourtant ils souffrent sans défense dans de nombreuses parties du monde. Ils n'ont pas idée pas que le monde adulte s'apprête à célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a été ratifiée par 191 pays qui y ont adhéré — plus que le nombre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est le traité le plus universel en matière de droits

de l'homme, dont la violation doit être inconcevable et punissable. La Convention sur les pires formes de travail des enfants, qui a été adoptée récemment, doit également devenir universelle et appeler le respect de ses dispositions.

Cette année nous allons aussi commémorer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il est symbolique et essentiel que cette Convention ait été renforcée par le protocole facultatif. La Lituanie appuie la proposition faite par l'Autriche, après l'adoption de ladite Convention par l'Assemblée générale des Nations Unies, aux termes de laquelle ce nouvel instrument en matière de droits de l'homme doit être ouvert à la signature le 10 décembre 1999, Journée des droits de l'homme. Les États doivent donner aux femmes la possibilité de régler leurs problèmes et de faire part de leurs revendications au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, cela dès que possible, peut-être même à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le thème «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle», qui doit se tenir en juin 2000.

Les idéaux défendus par Woodrow Wilson au début du siècle connaissent une deuxième naissance à l'extrême fin du siècle. Je suis persuadé qu'après beaucoup de hauts et de bas, l'évolution de l'humanité s'engage enfin dans la bonne voie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation d'Antigua-et-Barbuda, S. E. M. Patrick Albert Lewis.

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Antigua-et-Barbuda salue chaleureusement l'élection du Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Les efforts qu'il a déployés en faveur de l'indépendance de la Namibie sont bien connus, et beaucoup d'entre nous se souviennent de l'époque où il occupait un siège à droite de la section centrale de cette salle, en tant qu'observateur assis derrière le panneau de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO).

L'appel lancé par M. Gurirab pour que soient rendus à l'Afrique ses oeuvres d'art pillées a éveillé un écho en nous car ceux d'entre nous qui ont étudié les luttes de libération de l'Afrique se souviennent qu'il y a quelque 25 ans, lorsqu'il était beaucoup plus jeune, il a plaidé devant cette Assemblée pour le retour en Afrique des icônes africaines qui ornaient les musées européens et nord-américains et les collections privées. Mon pays appuie vivement

son plaidoyer et demande instamment que tous les trésors artistiques, les icônes et les reliques d'une valeur inestimable soient retournés au continent où ils avaient été pris.

Mon pays tient également à remercier son prédécesseur, Didier Operti, qui est originaire de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, de la façon très habile dont il dirigé les travaux de la cinquante-troisième session. De même, ma nation tient à rendre hommage au Secrétaire général Kofi Annan, et nous lui souhaitons tout le succès dans la tâche ardue qui lui est dévolue d'amener la paix, l'harmonie, le développement et la justice dans une communauté mondiale qui n'est pas encore pleinement unie et qui ne constitue pas encore une véritable famille des nations.

Je souhaite également une chaleureuse bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga, qui sont devenus des Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Au peuple de la nation soeur de la Communauté des Caraïbes, l'État des Bahamas, nous exprimons toute notre sympathie face aux ravages causés par l'ouragan Floyd sur les îles d'Abaco, d'Eleuthera, de San Salvador et de Cat Island, ainsi que dans d'autres parties du pays. Nous remercions les pays donateurs et les institutions internationales de l'aide qu'ils nous ont fournie dans le passé, et nous espérons qu'il répondront rapidement aux besoins actuels de la communauté des Bahamas.

À cet égard, il convient de rendre hommage au Koweït pour la façon dont il continue à aider les petits pays des Caraïbes en ces heures de danger, et nous prions instamment la communauté internationale de contribuer à préserver ce pays et à maintenir la dignité de son peuple.

C'est avec beaucoup de plaisir et d'allégresse que j'ai lu la définition de la mondialisation donnée par le Secrétaire général, car il y a repris certaines des considérations exprimées par mon pays devant cette Assemblée depuis trois ans. Il a déclaré,

«Mondialisation : c'est là un terme sommaire qui désigne les interactions de plus en plus complexes entre individus, entreprises, institutions et marchés par-delà les frontières nationales. Les nombreux défis de la mondialisation, défis qu'à eux seuls les États nations ne peuvent réussir à relever, sont la raison la plus évidente qu'il y ait dans l'immédiat de renforcer la coopération multilatérale. La mondialisation est manifeste dans l'augmentation des flux commerciaux, technologiques et financiers; dans la multiplication des

agents de la société civile dont l'influence ne cesse de grandir; dans l'activité des sociétés transnationales à l'échelle de la planète; dans le foisonnement des échanges transfrontières de communications et d'informations, tout particulièrement par le truchement d'Internet; dans la transmission d'un pays à l'autre des maladies et des problèmes écologiques; et dans l'internationalisation de plus en plus marquée de certaines formes d'activité criminelle. Les avantages et les dangers de la mondialisation sont inégalement répartis; à la croissance et à la prospérité qu'elle apporte à un grand nombre de gens font pendant, pour d'autres, une montée de la précarité et de la marginalisation — et l'expansion d'une société "incivile".» (A/54/I, par. 220)

Il est évident que la mondialisation entraîne un recul de la souveraineté des États, les plus faibles et les plus petits étant les plus grands perdants. Hélas, la nécessité de tenir compte du rythme, de la direction et du contenu de la libéralisation en raison des différents niveaux de développement et de la nécessité de renforcer les capacités nationales restent absents du plaidoyer en faveur de la mondialisation. On insiste, avant tout, sur le principe du libre-échange que le monde en développement devrait appliquer alors que les pays industrialisés en sont exemptés. Des mécanismes de protection ont été mis en place pour les agriculteurs dans les économies dominantes, à savoir notamment des subventions, des marchés réservés, des versements incitant à ne pas produire au-delà d'un certain quota afin de maintenir les cours, et très souvent l'exigence que les produits agricoles importés n'aient encore subi qu'une transformation limitée et soient soumis à des réglementations extrêmement strictes. D'autre part, quand d'anciens pays coloniaux offrent des conditions préférentielles à leurs anciennes colonies, ces conditions sont remises en cause par les entreprises multinationales, agissant à travers l'Organisation mondiale du commerce. L'exemple le plus frappant à cet égard est celui de Chiquita face aux producteurs de bananes des Caraïbes.

Il est triste de constater que le libre-échange n'a jamais véritablement eu cours à l'époque moderne. Je n'ai nullement l'intention de faire descendre de leur piédestal Richard Cobden et John Bright, mais l'abrogation de la législation sur le blé en Grande-Bretagne, au XIXe siècle, était due, plutôt qu'au libre-échange, aux mauvaises récoltes de pommes de terre en Grande-Bretagne et en Irlande, aux grèves des travailleurs protestant contre les réductions de salaires et à une alliance des milieux industriels et commerciaux contre les grands propriétaires terriens. Pourtant, malgré le caractère fallacieux de cet argument du libre-échange, les bénéficiaires de la Convention de Lomé s'enten-

dent dire aujourd'hui qu'ils doivent se conformer à cette idée fausse alors que ce n'est pas le cas pour les puissances dominantes.

Toute catastrophe ayant une incidence sur la production de la banane dans les Caraïbes toucherait non seulement les pays producteurs de bananes, mais aussi toute la Communauté des Caraïbes. Nos pays s'efforcent de devenir moins dépendants de l'aide. Glenys Kinnock, membre du Parlement européen, l'a dit très brièvement en faisant observer que le commerce de la banane permettait à la région des Caraïbes de sortir de la pauvreté et que l'appel en faveur de l'abandon du régime préférentiel, qui serait remplacé par une aide directe, n'était pas réaliste.

Les pays de la CARICOM ne veulent pas devenir des mendiants internationaux; sinon, la situation actuelle, qui est marquée par la pression exercée par les pays dominants sur notre manière de vivre, risque de s'aggraver au point où nous devons danser sur l'air qu'il plaira aux joueurs de pipeau de moduler.

L'Organisation des Nations Unies doit être perçue comme l'organisation internationale préservant la plus grande apparence d'égalitarisme. Elle ne doit pas être vue comme une institution au service des pays dominants dans les cinq groupes régionaux; je dirai plus, elle doit être l'organisation qui lutte contre l'envahissement des entreprises multinationales, qui essaient d'étouffer des pays légitimes et souverains. Si l'ONU veut vraiment se faire le champion de l'égalité, de la souveraineté et de la préservation des pratiques traditionnelles, qui ne portent préjudice à personne, alors les États Membres de l'Organisation devraient dénoncer ce diktat imposé par une entité multinationale qui aura des conséquences graves sur des êtres humains, hommes jeunes et vieux, enfants et jeunes filles, mères de famille ou vieilles femmes. Nous l'avons déjà dit et nous le répéterons : c'est une guerre qui est déclarée aux producteurs de bananes des Caraïbes.

Les dangers auxquels nous devons faire face ne se limitent pas à la banane. Antigua-et-Barbuda, et la plupart des pays membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, ont été fort surpris d'entendre un membre du Conseil de sécurité contester notre premier cadre de coopération de pays. Cette contestation, venant d'un pays avec lequel nous avons des relations cordiales, a été présentée comme une question de principe dans la mesure où le revenu par habitant d'Antigua-et-Barbuda s'élevait à 8 000 dollars et où notre pays occupait, en 1998, le vingt-neuvième rang dans le *Rapport sur le développement humain*. Il n'a été fait mention nulle

part du fait que, dans l'indice de vulnérabilité, Antigua-et-Barbuda se situe dans le peloton de tête en raison, notamment, de la fréquence avec laquelle les cyclones frappent notre État, composé de deux îles jumelles, et menace les rives qui nous sont si chères. Antigua-et-Barbuda a donc dû rappeler, une fois de plus, qu'il était tout à fait injuste de la priver aujourd'hui des prêts accordés par les institutions financières internationales et de l'aide au développement fournie par d'autres institutions sur le simple critère du revenu par habitant qui ne tient pas compte des problèmes graves et persistants auxquels Antigua-et-Barbuda et la plupart des petits États insulaires des Caraïbes sont confrontés. Nous avons dû rappeler également que 5 % de notre population se composaient d'habitants de Montserrat déplacés par l'éruption volcanique. Cela signifie que nous avons dû élargir nos infrastructures afin de pouvoir accueillir les malheureux venus de l'île d'Émeraude.

Antigua-et-Barbuda se déclare en faveur de la collaboration du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour la population avec les pays dits en transition, ainsi qu'avec les pays dévastés par une guerre civile, les pays accueillant un grand nombre de réfugiés, et les pays vulnérables, notamment aux catastrophes naturelles, ou encore victimes de pratiques économiques qui entravent leur développement. L'activité du PNUD est hautement estimée partout dans le monde, et les pays les plus vulnérables devraient être les premiers bénéficiaires de son aide et de ses recommandations. Nous demandons donc à nouveau si nous devons être punis en raison de notre succès. J'espère sincèrement que les Membres — et en particulier les principaux donateurs financiers — ne pensent pas que les petits pays insulaires en développement ne peuvent progresser au-delà d'un certain niveau de développement, dans la pensée que, s'ils le faisaient, si c'était le cas, ils viseraient trop haut et tenteraient d'accéder à un domaine réservé aux membres d'un club privé. Antigua-et-Barbuda prend très au sérieux le rôle qui lui revient à l'Organisation des Nations Unies et continuera de défendre le principe de l'égalitarisme.

Tous les ans, nous énumérons la liste de nos vulnérabilités, insistant avant tout sur la violence extrême des catastrophes naturelles. Au cours des 10 dernières années, mon pays a essuyé quatre cyclones. Bien que le spectacle des éruptions volcaniques à Montserrat soit grandiose vu d'Antigua, nous vivons à chaque instant avec ses dangereuses conséquences. En outre, nous continuons d'être menacés par les activités de Kick'em Jenny, un volcan sous-marin situé au large de l'île de Grenade. La Banque de développement des Caraïbes accorde une aide au Centre de recherches sismiques de l'Université des Antilles pour que soit établi

un mécanisme de surveillance permanente du volcan. D'après un chercheur,

«Ce ne sont pas seulement les communautés des Grenadines et des îles avoisinantes qui doivent se protéger des débris projetés lors d'une éruption volcanique, mais ce sont toutes les Caraïbes qui sont menacées par les vagues sismiques, connues sous le nom de tsunamis».

Cela témoigne une fois de plus de notre vulnérabilité.

Malgré toutes nos épreuves et les blâmes injustes qu'on nous adresse, lorsqu'il est jugé objectivement, mon pays fait figure de miracle; il continue en effet d'occuper une place honorable dans l'indicateur du développement humain. Nous pratiquons le modèle de démocratie parlementaire inspiré de Westminster et ce, de manière efficace. Nos élections nationales sont libres et transparentes. Notre premier héros national, Sir Vere Cornwall Bird, qui a été à juste titre appelé le Père de la nation, est décédé cette année et les membres du Parlement, à la Chambre comme au Sénat, n'ont pas tari d'éloges pour celui qui a été acclamé par le monde entier — notamment en Afrique où il a influencé plusieurs dirigeants pendant et après l'époque coloniale, de même que parmi la diaspora africaine du Nouveau Monde.

Nous continuons de nous employer à émanciper ceux qui sont défavorisés sur le plan social et économique. Les femmes occupent des postes élevés dans la fonction publique et elles sont de plus en plus nombreuses dans les professions libérales. Dans l'une de ces professions, elles sont plus nombreuses que les hommes. Concernant la violence à leur égard, une législation a été promulguée en vue de protéger davantage les femmes dans notre société. Mon gouvernement, qui souhaite ardemment que la population puisse jouir d'un niveau de vie satisfaisant et d'une meilleure qualité de vie, s'est activement attaqué à cette tâche. Et, en l'absence d'un secteur privé véritablement dynamique capable de stimuler la croissance et le développement comme dans les pays développés, les tâches dont il doit s'acquitter ne cessent de s'étendre deviennent de plus en plus lourdes.

Antigua-et-Barbuda n'a cependant jamais manqué d'idées sur la façon dont elle peut s'aider elle-même et dont elle peut être aidée par la communauté internationale à surmonter sa fragilité et accélérer son développement durable, qui est la première priorité. Lors de la sixième réunion du Groupe consultatif pour l'environnement du Commonwealth, tenue à l'ONU en avril dernier, les idées

que nous avons soumises ont emporté l'adhésion des États participants.

En premier lieu, Antigua-et-Barbuda souhaite que l'indice de vulnérabilité actuellement mis au point par le Secrétariat du Commonwealth et l'équipe spéciale de la Banque mondiale soit adopté le plus tôt possible par les organisations internationales. Cela est important, compte tenu du caractère restrictif et injuste de l'utilisation du critère du revenu par habitant pour évaluer notre performance économique, comme nous l'avons à maintes reprises souligné.

Deuxièmement, suite à la décision du Tribunal de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce, appuyant l'argument selon lequel le régime accordé aux producteurs de bananes dans le cadre du Traité de Lomé est discriminatoire, il est urgent que l'Organisation mondiale du commerce applique un traitement spécial et différentiel aux petits États insulaires en développement comme elle le fait pour les pays les moins avancés. Si l'accès des petits pays insulaires aux marchés européens est compromis, la situation économique, sociale et politique de ces États se détériorera au point qu'ils seront un facteur de plus pour la communauté internationale. Cette déduction ressort d'une analyse de la décision prise par le Tribunal de règlement des différends selon laquelle le système de quotas accordés par l'Union européenne aux importations en provenance des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique est maintenant menacé dans son ensemble et que cela concerne tous les produits.

Troisièmement, nous voudrions réitérer l'appel lancé en 1995 par notre Premier Ministre, Lester Bird, en faveur de la création d'un fonds pour les catastrophes naturelles. Il avait lancé cet appel à la suite des ravages causés par le cyclone Luis qui, en l'espace de 36 heures lourdes de périls, avait balayé l'équivalent du produit intérieur brut annuel d'Antigua-et-Barbuda. Si les mécanismes existants répondent à l'intention d'alléger les souffrances les plus immédiates, ils ne suffisent malheureusement pas pour entreprendre des activités de reconstruction et de relèvement.

En ma qualité de représentant de mon pays au Comité des Vingt-Quatre, le fameux Comité de la décolonisation, j'ai été quelque peu surpris d'entendre le ministre des affaires étrangères d'un pays qui s'était auparavant dressé contre l'interventionnisme déclarer que l'ONU n'avait pas été en mesure de régler en temps opportun des conflits d'ampleur catastrophique dont nous avons tous entendu parler. Il semblerait donc qu'un nombre croissant de pays acceptent l'idée d'une action conjointe dans un pays donné

s'il est clairement démontré qu'un génocide ou que des violations massives des droits de l'homme se produisent dans ce pays.

Ce qui s'est passé au Timor oriental est plus que décevant. Mon pays, qui défend depuis bien longtemps le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, est attristé chaque fois que le projet de référendum est reporté à une date ultérieure. Nous pensons que tous ces retards empêchent le peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. Les événements du Timor oriental risquent d'influer sur la détermination du peuple sahraoui, fier et courageux, et cela nous préoccupe grandement. Il est important que tout soit fait pour éviter que ne se reproduise ailleurs ce qui s'est passé au Timor oriental une fois que le peuple a exercé son droit à l'autodétermination.

Comme d'autres pays, nous estimons que l'intervention dans les affaires d'un autre État devrait être l'ultime recours. Mais il faut apporter des réponses à de nombreuses questions en ce qui concerne l'oppression, les traitements dégradants et la déshumanisation. L'exemple du Timor oriental doit nous inciter à agir pour éviter une nouvelle catastrophe d'une telle ampleur. Depuis longtemps, j'admire les dons prophétiques de l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, Eduardo Rodríguez Larreta, qui avait soutenu en 1946 que la non-intervention ne pouvait pas donner le droit d'invoquer ce principe pour violer tous les autres principes en toute impunité. Aucune ligne d'action n'est ici préconisée, si ce n'est que nous devons nous appliquer sérieusement à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter un autre Timor oriental.

Nous avons si souvent tourné nos regards vers le nouveau millénaire que nous avons défié les lois de la mathématique en propulsant le début du XXIe siècle dans la dernière année du XXe siècle. Même à l'ONU on proclame l'an 2000 début du nouveau millénaire. Quoi qu'il en soit, il ne suffit pas de proclamer un nouveau millénaire et d'organiser des célébrations grandioses. L'engagement d'éliminer la pauvreté, d'instaurer la paix, la sécurité et la coopération au service du développement doit être sincère, concret et poursuivi jusqu'à ce qu'il soit pleinement réalisé.

Antigua-et-Barbuda est très attachée à l'ONU et nous n'ignorons nullement les nombreux progrès qui ont pu être réalisés grâce à l'influence qu'elle exerce pour promouvoir le règlement des conflits, le maintien de la paix, le droit d'asile et de sanctuaire pour les réfugiés, la promotion des droits de l'homme, l'élimination de certaines maladies et de nombreux autres faits tangibles. C'est pourquoi Antigua-et-Barbuda est toujours disposée à contribuer au progrès de

l'humanité et, comme elle l'a fait par le passé, continuera d'insister sur le principe du multilatéralisme. Ensemble, nos pays, petits et grands, peuvent contribuer à éliminer les fléaux qui nous frappent et progresser vers la paix, la cohésion, l'harmonie et la réduction de la pauvreté au siècle prochain.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la séance de ce matin.

Je vais à présent donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mutaboba (Rwanda) (*parle en anglais*) : Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole, mais après avoir entendu les allégations et les élucubrations infondées du Ministre Elodia Ndombasi de la République démocratique du Congo, je suis forcé d'intervenir pour remettre les choses au point.

La communauté internationale est au fait de la tragédie qu'a connue le Rwanda, et qui s'est soldée par le génocide de 1994. Le Ministre de la République démocratique du Congo parle d'agression. Nous serons brefs sur cette question, car il faudrait trop de temps pour répondre à ce discours long et confus, mais la première agression était dirigée contre le Rwanda et a commencé lorsque l'armée génocide a été autorisée à entrer sur le territoire du Zaïre — aujourd'hui République démocratique du Congo — avec ses armes.

Deuxièmement, cette armée a été autorisée à se regrouper, à s'entraîner et à recruter dans les camps de réfugiés au vu et au su de tous. Ces camps de réfugiés, ma délégation tient à le rappeler, étaient situés le long de la frontière entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, ce qui a permis aux membres de cette armée d'être nourris et d'obtenir le statut de réfugiés, en violation de toutes les dispositions de la Charte de l'Organisation.

Troisièmement, un très grand nombre de Rwandais — environ 2 millions — ont été détenus en otages par ces forces criminelles, qui bénéficiaient de l'appui du Président Mobutu, aujourd'hui disparu. Cette situation a duré longtemps, culminant dans des attaques transfrontières.

Ce qu'aujourd'hui, les dirigeants congolais, le Président Kabila à leur tête, ne peuvent nier, c'est qu'ils ont accepté avec reconnaissance l'aide sollicitée et obtenue du Rwanda et d'autres pays dans la guerre de libération contre Mobutu et sa dictature. Les autorités de la République démocratique du Congo ont reconnu cette aide, comme on peut le voir dans le document S/1999/205. Au paragraphe 9 de ce document, les autorités congolaises déclarent que

«l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (ADFL) avait accepté l'assistance militaire et logistique de plusieurs pays amis, dont le Rwanda et l'Ouganda.»

Au paragraphe 10, elles reconnaissent la contrepartie de cette assistance dans les termes suivants :

«Ces deux pays devraient tirer profit de cette assistance par le fait que la guerre de libération avait pour conséquence incidente l'éloignement de leurs frontières des tensions qui mettaient en péril leur sécurité, notamment la mise hors d'état de nuire des éléments des ex-Forces armées rwandaises (FAR), des éléments hutus rebelles (Interahamwe) et des combattants de l'Armée du Seigneur.»

Il s'agit de la même armée que l'on poursuit sur 2 000 kilomètres.

Nous pourrions donner bien d'autres exemples illustrant clairement la double origine de la crise de 1997 en République démocratique du Congo, mais il ne servirait à rien, désormais, de rallumer cette crise. Pour ce qui est de la sécurité de la région et des pays voisins, il existe des problèmes internes au Congo ainsi que des liens extérieurs. Que les autorités congolaises le reconnaissent ou non, c'est un fait et il faut faire la distinction entre fait et fiction et entre perceptions individuelles et réalité.

Lorsque nous entendons les mêmes autorités, dont le Ministre qui vient de parler, dire que les auteurs du génocide au Rwanda étaient justifiés dans leurs actes et méritent de recevoir le même soutien qu'ils ont reçu dans le passé, ces citations et d'autres du même type sont des déclarations qui exposent leurs auteurs à des poursuites judiciaires et dont le gouvernement du Président Kabila devra répondre devant un tribunal compétent.

Dans une autre déclaration, les médias officiels de la République démocratique du Congo, à Kinshasa, ont appelé la population à traiter l'ennemi comme «un virus, un moustique ou une ordure qu'il faut écraser résolument et impi-

toyablement». Ces mots ont été prononcés par le même Ministre qui essaie d'envenimer la crise que nous tentons de résoudre aujourd'hui.

Lorsque j'entends des discours aussi incendiaires à l'Assemblée, cela me rappelle la dernière fois où j'ai assisté à un pareil fiasco, dans le plus grand marché d'Éthiopie. Il y a un rapprochement à faire entre l'Assemblée et ce marché et c'est déplorable.

Mais lorsque nous revenons sur les travaux du Conseil de sécurité, nous pouvons voir que les commissions chargées de s'occuper de la crise ne sont plus actives. Or il nous faut déterminer les causes premières de la crise et nous y attaquer, surtout à cause du cercle vicieux de l'impunité, qui fait que les mêmes coupables continuent de commettre des crimes sans être punis. C'est là une mauvaise chose. C'est pourquoi le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de l'Organisation, au premier paragraphe de sa résolution 1161 (1998) du 9 avril 1998, de réactiver la Commission internationale d'enquête et de lui donner le mandat ci-après :

«a) Recueillir des renseignements et enquêter sur les informations faisant état de la vente, de la fourniture et de la livraison d'armements et de matériels connexes aux forces et aux milices de l'ancien Gouvernement rwandais dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale, contrevenant à ses résolutions 918 (1994), 997 (1995) et 1011 (1995);

b) Identifier les parties qui aident et encouragent la vente illégale d'armes aux forces et aux milices de l'ancien Gouvernement rwandais ou leur acquisition par celles-ci, contrevenant ainsi aux résolutions susvisées; et

c) Faire des recommandations concernant les livraisons illicites d'armes dans la région des Grands Lacs.»

Le paragraphe 87 du rapport de la Commission internationale d'enquête, publié sous la cote S/1998/1096, est ainsi libellé :

«Selon les informations concordantes parvenues à la Commission de nombreuses sources dans toute l'Afrique australe, il est indéniable que les ex-FAR et les milices Interahamwe, qui n'étaient plus que les restes dispersés d'une force vaincue, sont maintenant devenues une composante importante de l'alliance internationale contre les rebelles congolais et leurs

commanditaires présumés, l'Ouganda et le Rwanda. La Commission est convaincue que les ex-FAR et les Interahamwe ont continué de recevoir des armes et des munitions grâce aux liens étroits qu'ils entretiennent avec d'autres groupes armés en Angola, au Burundi, en Ouganda et ailleurs, et plus récemment en provenance du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Malgré l'embargo sur les armes décrété contre eux par le Conseil de sécurité et qui est en vigueur depuis le génocide de 1994, les ex-FAR et les Interahamwe se sont maintenant effectivement associés au Gouvernement de la République démocratique du Congo et à ses alliés, les Gouvernements angolais, namibien, tchadien et zimbabwéen. Cette relation nouvelle a conféré une certaine légitimité aux Interahamwe et aux ex-FAR. Un tel état de choses est profondément révoltant.»

À la lumière de ce passage, nous voudrions attirer l'attention de l'Assemblée sur le Comité des sanctions dont il est question dans la résolution 1161 (1998) du 9 avril 1998. Il existe encore et devrait être réactivé pour suivre de très près la situation et se rendre compte de ce qui se passe.

Avant de terminer, je voudrais demander à l'Assemblée de faire en sorte que, une fois pour toute, nous puissions régler la crise au Congo. La solution demeure le désarmement de ces criminels qui ont perpétué le génocide dans toute la région et qui sont porteurs de l'idéologie du génocide. Si nous ne le faisons pas, et si nous ne détournons pas l'attention publique de cette idéologie, nous ne résoudrons pas le problème mais nous en créerons davantage.

M. Acemah (Ouganda) (*parle en anglais*) : La position de l'Ouganda concernant le conflit interne en République démocratique du Congo est bien connue. Elle a été clairement exprimée ici à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, à l'Organisation de l'unité africaine et ailleurs. Les troupes ougandaises se trouvent en République démocratique du Congo suite à un accord bilatéral entre les deux pays. Mon ministre a clairement exprimé sa position concernant cette question la semaine dernière, dans notre déclaration politique devant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je ne vais donc pas gaspiller le précieux temps de l'Assemblée générale en répétant une position bien connue.

Je voudrais, toutefois, réfuter catégoriquement les allégations fausses, malveillantes et gratuites faites cet après-midi par le représentant de la République démocratique du Congo contre l'Ouganda. Je réaffirme que l'Ougan-

da est attaché à l'application de l'Accord de Lusaka. Nous espérons que tous les signataires, y compris la République démocratique du Congo, sont attachés au succès de l'Accord de Lusaka. Je n'ai pas besoin de rappeler au représentant de la République démocratique du Congo que, sans l'appui du Gouvernement et du peuple ougandais, la République démocratique du Congo serait encore très probablement le Zaïre sous la dictature de Mobutu Sese Seko et ses copains. Le représentant se cacherait probablement quelque part dans les jungles du Congo. La diatribe inutile que le représentant de la République démocratique du Congo a lancée contre l'Ouganda est une violation claire de la lettre, et certainement de l'esprit, de l'Accord de Lusaka, que son Président a signé et promis de respecter.

M. Mwamba Kapanga (République démocratique du Congo) : Je ne vais pas me lancer dans des polémiques, je vais tout simplement essayer de répondre très brièvement aux interventions des représentants du Rwanda et de l'Ouganda.

Je commencerai par dire que, oui, il y a eu génocide au Rwanda et 500 000 personnes ont trouvé la mort lors de ce génocide, qui a eu lieu en 1994. Mais je dois aussi ajouter que le génocide a été perpétré par des Rwandais contre des Rwandais, sur le sol rwandais. Pas un seul Congolais n'est allé au Rwanda pour tuer un seul Rwandais. Au contraire, le peuple congolais au contraire a été obligé de recevoir sur son sol plus de 1,2 million de Rwandais, et ce sont ces Rwandais-là qui ont créé la misère et la désolation à l'est de notre pays.

Oui, il y a eu génocide au Rwanda, et nous l'avons reconnu. Et ce génocide a causé la mort de civils. Mais cela ne veut pas dire qu'aujourd'hui nous devons tolérer — parce qu'il y a eu génocide au Rwanda, perpétré par des Rwandais contre des Rwandais — que le Rwanda envoie ses soldats sur le sol congolais pour tuer des Congolais, des massacres que nous pouvons aussi qualifier de génocide dirigé contre le peuple congolais.

Les Rwandais disent qu'il sont sur le sol congolais pour des raisons de sécurité. C'est l'argument qui avait été avancé au début de la guerre, mais plus tard nous avons tous découvert que les raisons qui ont poussé les Rwandais à être sur notre sol n'étaient pas vraiment la sécurité du Rwanda, comme le Ministre l'a dit, mais plutôt les ressources du Congo. Les récents combats à Kisangani nous le prouvent. La presse rwandaise et la presse ougandaise ont dit que les soldats rwandais et les soldats ougandais se sont battus sur le territoire congolais pas pour des raisons de

sécurité, mais pour contrôler les ressources de la République démocratique du Congo.

Je tiens à dire que mon pays s'est engagé à respecter l'Accord de Lusaka et nous allons le respecter. Nous sommes disposés à faire en sorte que cet Accord soit appliqué. Je tiens aussi à dire que ce n'est pas la République démocratique du Congo qui en retarde l'application mais ce sont plutôt ceux qui disent qu'ils veulent voir la paix et la sécurité dans la région. Aujourd'hui, ils sont en train de masser des troupes, ils sont en train d'amener d'autres armes, ils sont en train d'occuper d'autres localités. S'ils souhaitaient vraiment un cessez-le-feu et la paix, ils n'auraient pas continué à le faire après avoir signé l'Accord de Lusaka.

Pour sa part, je vais le redire très haut, la République démocratique du Congo s'engage à respecter l'Accord de Lusaka. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'ONU d'accélérer le processus d'application de l'Accord de paix en envoyant la force de maintien de la paix le plus rapidement possible pour que la paix puisse régner non seulement au Congo, mais aussi dans toute la région des Grands Lacs.

La séance est levée à 19 h 40.